

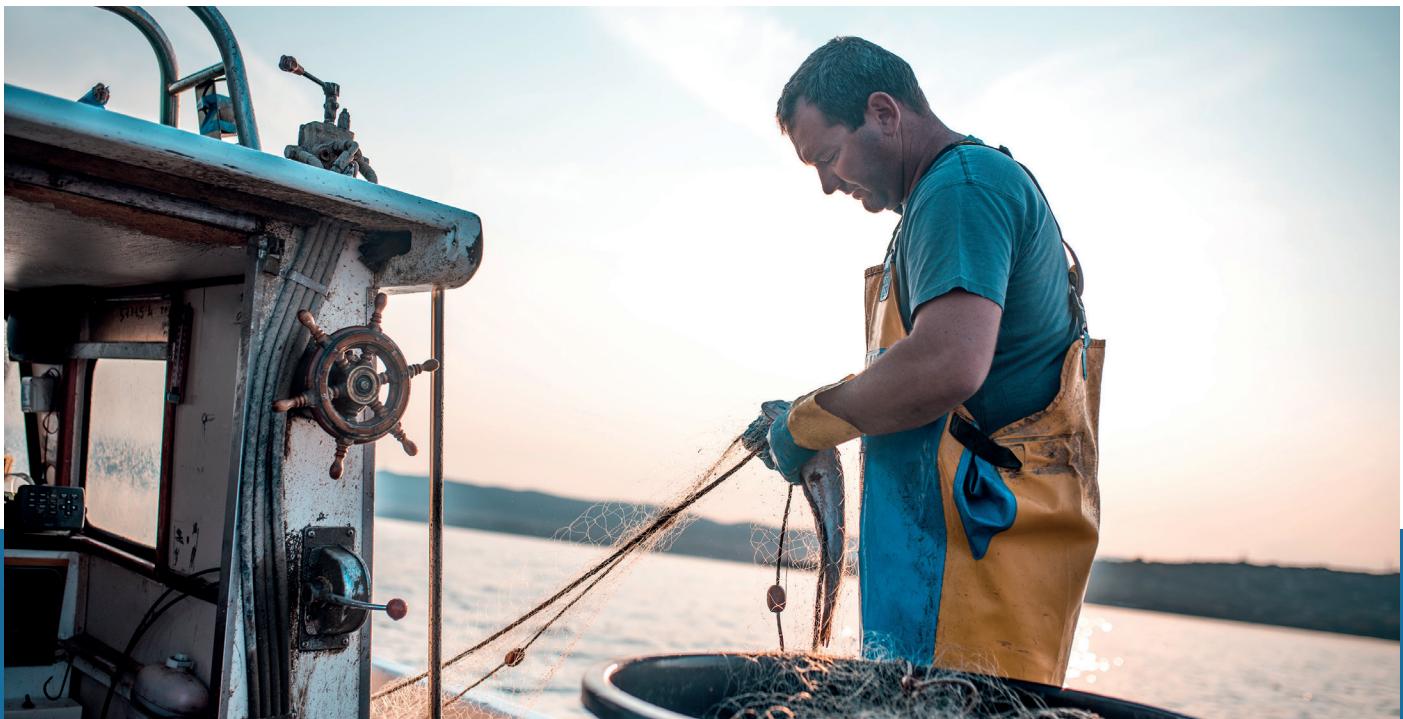


Service Social
Maritime

Rapport d'activité de l'année 2020

Au service des marins, de leurs familles
et des entreprises du Maritime





Sommaire

Mot du président	p.04
Partie 0 - Présentation du SSM	p.07
Nos missions	p.08
Chiffres clés 2020	p.10
Nos implantations	p.12
Organigramme	p.14
Nos partenaires	p.15
Nos orientations 2021	p.17
Impact COVID-19	p.19

Partie 1 - Accueillir le marin dans la profession	p.21
Chiffres clés 2020	p.22
Un réseau de travailleurs sociaux référents	p.23
Nos actions pour les futurs marins	p.24
Nos actions pour les organismes de formation	p.28
Nos actions pour les entreprises	p.31
Impact COVID-19	p.32
Bilan et perspectives 2021	p.33
Partie 2 - Faciliter la vie professionnelle	p.35
Chiffres clés 2020	p.36
Nos interventions auprès des marins	p.37
Nos interventions auprès des entreprises	p.42
Impact COVID-19	p.44
Bilan et perspectives 2021	p.45
Partie 3 - Favoriser le bien vieillir	p.47
Chiffres clés 2020	p.48
Notre accompagnement dans la préparation à la retraite	p.49
Nos interventions auprès des pensionnés	p.51
Impact COVID-19	p.53
Bilan et perspectives 2021	p.54

MOT DU PRÉSIDENT



Hubert CARRÉ, Président du Service Social Maritime

Mars 2020, la pandémie nous a surpris. Le monde d'avant, les mondes d'après... Beaux enthousiasmes évaporés à mesure de la persistance de cette crise sanitaire qui au moment de la rédaction de cet édito perdure encore.

Bien sûr, en cours, une campagne de vaccination nationale, un déconfinement progressif, mais un an après, les faits restent difficiles : nos vies confinées, nos existences en suspension, nos projets incertains, nos désirs périssables, nos émotions sous cloche, des détresses certaines...

Face à des situations individuelles et familiales fragilisées, les équipes du SSM se sont rapidement mobilisées et ont su répondre aux demandes et aux attentes exprimées par les entreprises, les marins et leurs familles.

Tous les secteurs maritimes : pêche, commerce, conchyliculture, plaisance professionnelle ont été accompagnés au cours de l'année afin d'apporter des solutions aux personnes impactées par cette situation inédite.

Avril 2020, l'arrivée d'un nouveau Directeur Général, de nouvelles approches, une nouvelle dynamique et de nouvelles orientations, tout en s'attachant à garantir nos valeurs maritimes qui font également notre identité.

Notre mission reste avant tout d'accompagner le marin tout au long de son parcours professionnel, de son entrée dans la profession à son départ en retraite.

Décembre 2020, élection d'un nouveau président. Je remercie Guillaume PERRIN de m'avoir proposé à sa succession et salue son action menée au cours des deux ans de son mandat. Je suis fier de présider le SSM et de rejoindre une dynamique lancée en 2007, lorsque j'étais Directeur Général du CNPMEM.



« Tous les secteurs maritimes : pêche, commerce, conchyliculture, plaisance professionnelle ont été accompagnés au cours de l'année afin d'apporter des solutions aux personnes impactées par cette situation inédite. »

Je suis honoré d'accompagner une équipe composée de 80 personnes engagées, réparties sur l'ensemble du littoral français. Du Siège nantais, aux côtes françaises, en passant par les DOM, le Service Social Maritime reste l'interlocuteur des marins et entreprises maritimes sur les problématiques sociales qu'ils pourraient rencontrer.

Malgré les confinements à répétition, 2020 aura vu le nombre d'interventions sociales en nette augmentation. Des situations plus complexes, souvent liées à de multiples facteurs de problèmes interconnectés, nécessitant un accompagnement plus lourd des équipes du SSM.

Cette tendance s'est malheureusement confirmée au cours du premier trimestre 2021. Les indicateurs sont en forte augmentation avec un nombre de bénéficiaires sur les trois premiers mois de l'année, représentant 37% des chiffres totaux 2020, conséquence à retardement de la crise sanitaire et économique sur des situations déjà fragiles.

Après l'impact sanitaire et économique, tous les secteurs sont confrontés à une vague sociale... Le maritime n'y échappe pas. A cela s'ajoute le Brexit qui produit des effets néfastes pour la pêche.

En conséquence, plus que jamais et chaque jour davantage, le Service Social Maritime est en première ligne et s'efforce de s'adapter aux préoccupations nouvelles et aux sollicitations multiples.

2020, c'est aussi la renaissance du ministère de la Mer. Une chance que les enjeux transversaux et communs à tous les secteurs soient parfaitement traités, en donnant toute sa place à l'aspect social.

Nos objectifs communs : former, accompagner des femmes, des hommes, des officiers, des équipages, des compétences, des savoir-faire, avec la volonté de valoriser l'excellence du pavillon Français et du made in France.

Tels sont également les objectifs du SSM pour 2021 !



Présentation du Service Social Maritime





© christina wocintechchat unsplash

NOS MISSIONS

1 - Un service social du travail et un service social de régime de protection sociale

L'ensemble des missions du SSM s'articule dans un service de proximité. Ainsi les marins, leurs familles et les armements bénéficient d'un interlocuteur spécialisé capable de répondre de manière efficiente aux demandes et aux difficultés sociales exprimées. Les missions du SSM se déplient auprès d'un milieu professionnel spécifique et identifié, qui se définit par :



Les conditions d'exercice du métier de marin et les incidences sur sa vie personnelle et familiale



Des réglementations en matière de droit du travail et des transports qui lui sont propres



Un régime de Sécurité Sociale et de retraite historiquement maritime (Enim)



Un tissu associatif de tradition maritime



Des organismes et institutions particulières qui encadrent la profession (Direction des Affaires Maritimes, syndicats professionnels des armateurs, syndicats de salariés, etc.)



Les cultures professionnelles et locales spécifiques

La mission commune aux travailleurs sociaux du **Service Social Maritime** est d'accueillir, d'écouter, de comprendre, d'évaluer, d'informer, de conseiller, d'orienter en apportant une aide individuelle ou collective aux personnes en difficulté ou susceptibles de l'être.

Cette mission est menée avec le **double objectif de prévention et de promotion** de l'autonomie d'une part, et celui de la responsabilisation et de la participation des personnes et des familles d'autre part.

Le métier de Travailleur Social au SSM

Assistanteres de Service Social ou Conseillères en Économie Sociale et Familiale, les travailleurs sociaux du SSM apportent **aide et soutien** à des personnes, familles ou entreprises en difficulté. Spécialisées dans les questions maritimes, nos équipes **informent les bénéficiaires sur leurs droits** en matière de prestations sociales, médicales, d'accès à la formation, au logement, etc.

Les travailleurs sociaux et les **secrétaires sociales**, interlocuteurs de **proximité** référents maritimes et formés à ces spécificités, s'appuient sur et coopèrent avec l'ensemble du réseau national du SSM ainsi que ses partenaires locaux.

2 - Les niveaux d'intervention du SSM

Niveau I

Le conseil social

Lorsque la personne a la capacité de s'approprier les informations, les conseils et d'assurer les démarches nécessaires à la résolution de son problème ou l'obtention des réponses à ses questions.

Niveau II

L'intervention sociale

Lorsque la personne rencontre des difficultés à mettre en œuvre seule les conseils et à effectuer les démarches lui permettant d'accéder aux ressources sociales susceptibles de l'aider à résoudre son problème.

Niveau III

L'accompagnement social

Qui implique l'engagement conjoint du travailleur social et de la personne dans une relation d'aide visant l'atteinte d'objectifs partagés.

3 - Les moyens d'intervention et l'offre de services



Accompagnement individuel



Accompagnement collectif



Expertise sociale



Médiation/ Relations partenariales



Orientation 1

Accueillir le marin dans la profession

Pour les futurs marins :

- Accompagnements sociaux
- Diffusion d'informations sociales
- Actions collectives
- Aide à la constitution de dossiers
- Accès aux droits
- Orientation vers les acteurs sociaux

Pour les organismes de formation :

- Appui technique, expertise sociale
- Diffusion d'informations sociales
- Représentation dans les instances
- Appui aux demandes de bourses
- Participation aux événements
- Mobilisation de partenaires maritimes
- Sensibilisation des équipes



Orientation 2

Faciliter la vie professionnelle

Pour les marins actifs :

- Accompagnements sociaux
- Accompagnements marins en arrêt de travail
- Diffusion d'informations sociales
- Actions collectives
- Situations de changement au travail
- Accès aux droits
- Orientation vers les acteurs sociaux



Orientation 3

Accompagner le <Bien-Vieillir>

Pour les pensionnés :

- Accompagnements sociaux
- Diffusion d'informations sociales
- Actions collectives
- Orientation vers des services spécifiques
- Accès aux droits
- Médiation avec les partenaires sociaux et médicaux

Pour les entreprises maritimes :

- Appui technique, expertise sociale
- Diffusion d'informations sociales
- Représentation dans les instances
- Appui aux demandes de bourses
- Participation aux événements
- Mobilisation de partenaires maritimes
- Sensibilisation des équipes

CHIFFRES CLÉS SSM 2020

8 504 bénéficiaires
8 484 en 2019



16 123 Demandes



Une demande est la réception d'une problématique sociale rencontrée par un bénéficiaire.

+ 5% par rapport à 2019

76 005 Interventions sociales



Une intervention sociale est une action qui vise à accompagner le bénéficiaire : écoute, conseil, rencontre, diagnostic...

+ 12% par rapport à 2019



22%
de femmes



78%
d'hommes

792

enquêtes sociales



Une enquête sociale permet l'évaluation et la présentation d'une situation afin de demander des aides.

A quel titre travaillons nous?



Travail en milieu professionnel



ENIM
Sécurité sociale



ENIM
Caisse de retraite



Administration maritime / DML



Caisse d'Allocations Familiales

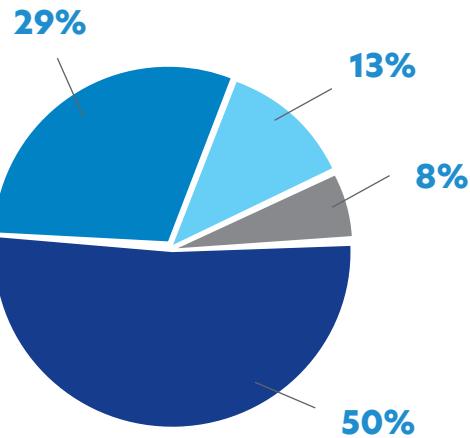
42%

25%

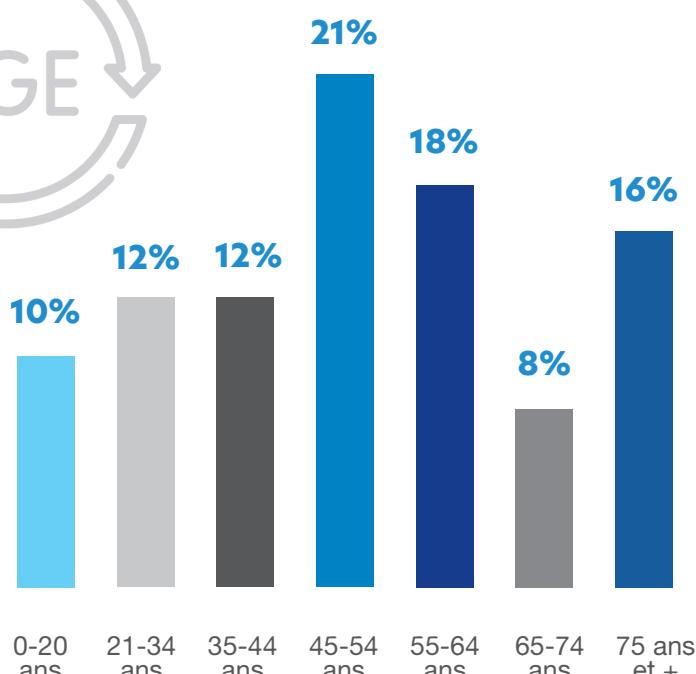
18%

10%

5%



- Orientation 1
Futurs marins
- Orientation 2
Marins actifs
- Orientation 3
Pensionnés
- Autres : Sédentaires,
ayants droit...



Domaines d'accompagnements sociaux individuels



Population maritime assurée ENIM

Source : D-SID Lignes de services et Penhir, Traitement Enim DMRLF, avril 2020

30 302
Marins actifs

112 117
Pensionnés

Formation
4%

NOS IMPLANTATIONS

Le Service Social Maritime est implanté sur l'ensemble du littoral métropolitain, en Corse et dans les DOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion).

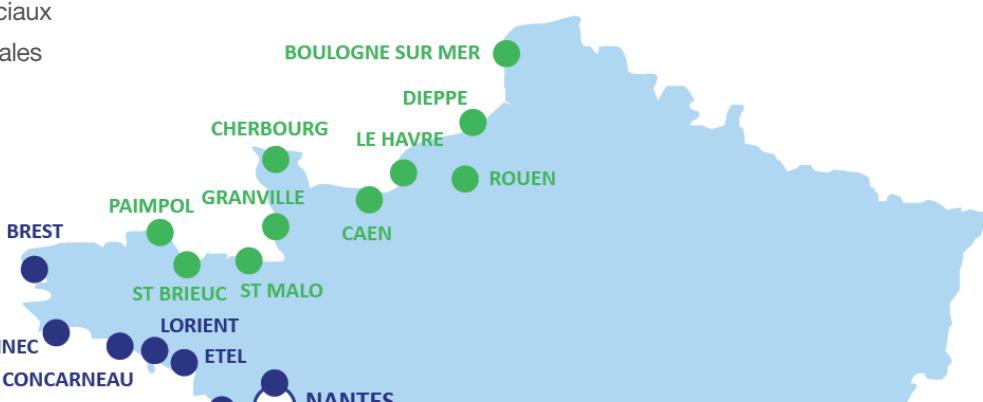
Ce maillage géographique au cœur des principaux ports permet à nos équipes de bénéficier d'une grande réactivité ainsi que d'une connaissance de l'environnement local et de ses spécificités.

Le réseau des **33 postes** SSM se divise en trois façades, pilotées par des Responsables Régionales.

FAÇADE NORD

13 Travailleurs Sociaux

7 Secrétaires Sociales



FAÇADE OUEST

15 Travailleurs Sociaux

8 Secrétaires Sociales



FAÇADE SUD

15 Travailleurs Sociaux

8 Secrétaires Sociales



GUADELOUPE

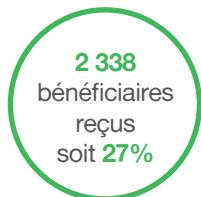
MARTINIQUE

REUNION

FAÇADE NORD**De Boulogne sur Mer à Paimpol | 10 postes**

Boulogne sur Mer (62)
Dieppe (76)
Rouen GPM (76)
Le Havre (76)
Caen (14)

Cherbourg (50)
Granville (50)
Saint-Malo (35)
Saint-Brieuc (22)
Paimpol (22)



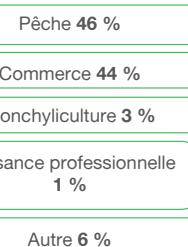
19 % sont des élèves



25 % des pensionnés

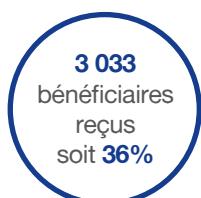


56 % des **actifs**

**FAÇADE OUEST****De Brest aux Sables d'Olonne | 10 postes**

Brest (29)
Le Guilvinec (29)
Concarneau (29)
Lorient (56)
Etel (56)

La Turballe (44)
Nantes (44)
Nantes GPM (44)
Noirmoutier (85)
Les Sables d'Olonne (85)



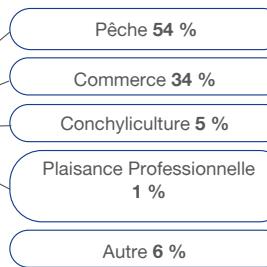
9 % sont des élèves



34 % des pensionnés



57 % des **actifs**

**FAÇADE SUD****De La Rochelle à Toulon + la Corse et les DOM | 13 postes**

La Rochelle (17)
Marennes (17)
Bordeaux / GPM (33)
La Teste de Buch (33)
Ciboure (64)

Sète (34) Ajaccio (20)
Marseille (13) Guadeloupe (971)
Toulon (83) Martinique (972)
Bastia (20) La Réunion (974)



14 % sont des élèves



28 % des pensionnés



58 % des **actifs**

**RESPONSABLE RÉGIONALE :**
Mme Claude REMBAUX

Basée à Marseille

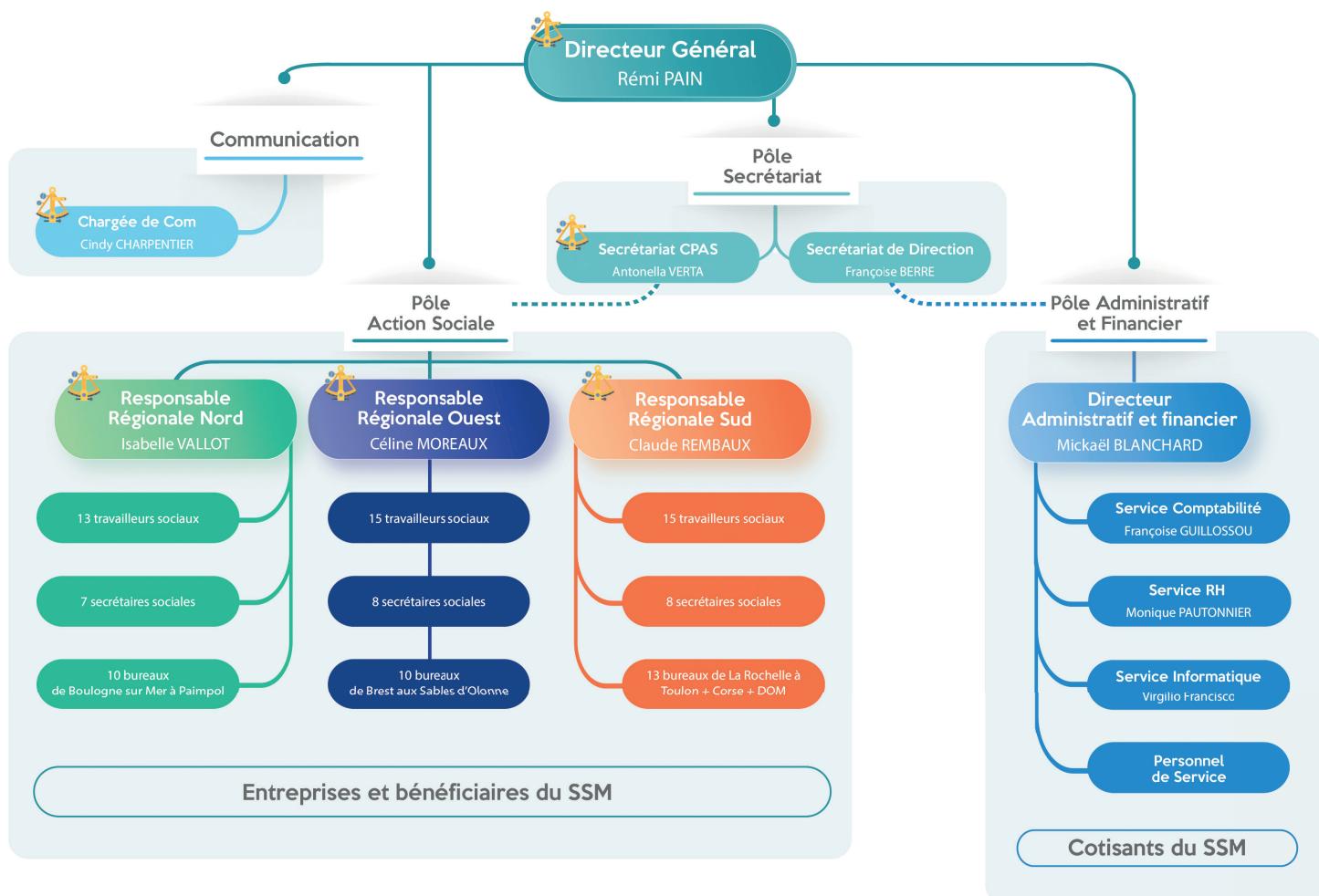
En charge de l'orientation 1

Accueillir le marin dans la profession ou dans l'activité

ORGANIGRAMME

L'arrivée d'un nouveau directeur général en avril 2020 a été l'occasion d'une réorganisation du Service Social avec la mise en place d'un nouvel organigramme.

Cet organigramme s'appuie sur des pôles distincts mais complémentaires et a été conçu afin de pouvoir répondre le plus efficacement possible aux demandes de nos bénéficiaires, des entreprises maritimes, nos cotisants et nos partenaires.



78 SALARIÉS

43
Travailleurs Sociaux

23
Secrétaires Sociales

12
Direction et fonctions supports





NOS PARTENAIRES

1 - Mise en oeuvre de la convention ENIM



L'ENIM et le SSM entretiennent historiquement des relations partenariales fortes afin de répondre efficacement aux demandes des futurs marins (affiliation, etc.) des marins actifs (accès au droit, arrêts de travail, etc.) et des pensionnés (préparation à la retraite, bien vieillir, etc.).

Le SSM assure pour le compte de l'ENIM les missions qui incombent aux services sociaux des caisses de sécurité sociale et caisses de retraite du régime général sur des thématiques diverses comme l'accès au droit, l'accompagnement dans la maladie, le handicap ou la dépendance.

6 035

personnes affiliées à l'ENIM
ont été reçues par le SSM

= **71%** de nos bénéficiaires

et **56%** des demandes totales

2 576 Au titre de la caisse
Sécurité sociale ENIM

3 459 Au titre de la caisse
de retraite ENIM

163

enquêtes sociales

pour le compte du Département des politiques sociales maritimes de santé de l'ENIM

63

aides financières
spécifiques

28

prestations d'hébergement
temporaire

10

aides techniques aux
personnes handicapées

28

aides à l'accompagnement
à domicile

25

allocations représentatives
services ménagers

6

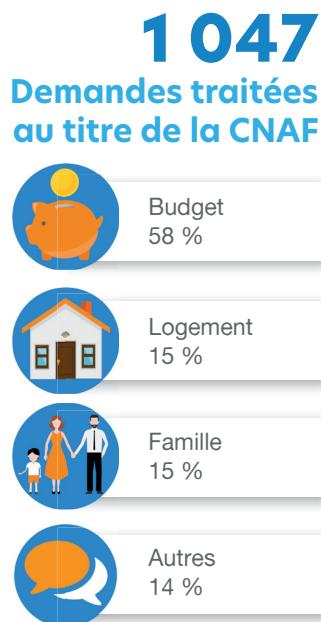
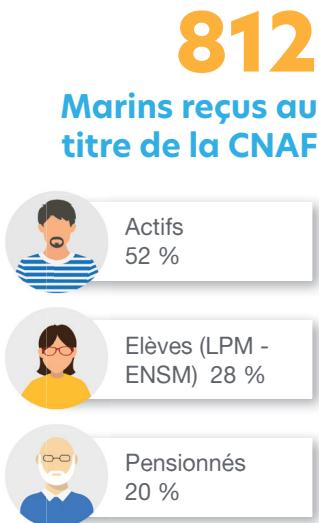
primes de reclassement
professionnel



2 - Mise en oeuvre de la convention CNAF

Le service social maritime est engagé aux côtés de la CAF pour fournir un accompagnement social auprès des marins et leurs familles. Nous aidons les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale et nous accompagnons les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ainsi que créer les conditions favorables à l'insertion sociale et au retour à l'emploi.

Le SSM facilite la reconnaissance de l'institution et l'accès aux droits auprès des marins, tout au long de leur vie.



3 - Les associations maritimes



81 enquêtes sociales pour **43 770 €**.

L'œuvre du Marin Breton est une association qui poursuit l'action de Jacques de Thézac en éditant chaque année l'almanach du Marin Breton. Les sommes récoltées permettent de proposer, en lien avec le SSM, des dons ou des avances remboursables sans intérêts aux marins rencontrant des difficultés.



77 familles de marin aidées pour un montant de **31 700 €**

Les Abris du Marin est une association Loi 1901. Cette œuvre sociale a pour objet l'aide aux familles de marins en difficulté sous la forme de secours.



143 enquêtes sociales : 9 731 € de secours exceptionnel pour des familles de marins en difficulté, 7 973 € de secours d'urgence pour les veuves et orphelins à la suite de la perte d'un marin 36 368 € de secours scolaire pour les orphelins scolarisés.

Fondée en 1894, la **Société des Oeuvres de Mer** avait pour objet initial de « porter les secours matériels, moraux et religieux » aux marins de la grande pêche. De nos jours, et après la fusion avec la «Société de Secours aux Familles de Marins Français Naufragés», aussi appelée «Société de Courcy», c'est sous la forme de ces trois aides financières qu'elle continue sa mission. Elle apporte également un soutien financier aux associations d'accueil de marins installés dans les ports français.



NOS ORIENTATIONS 2021

1 - La Mission Qualité



Ensemble engageons-nous pour la qualité

Le Service Social Maritime a lancé à partir de 2017 une démarche qualité axée sur l'accueil pour affirmer notre engagement auprès de nos bénéficiaires, de nos partenaires, des entreprises mais aussi auprès de tous nos salariés qui travaillent au service de la communauté maritime.

La mission qualité : un travail partagé avec l'ensemble des salariés

Un groupe de travail représentatif des différents métiers de notre association a été constitué. Son objectif était de définir les axes et critères d'améliorations ainsi que de valider les plans d'actions tout au long du déploiement de la démarche qualité.

De plus l'objectif de la mission qualité est également de faire évoluer certaines pratiques en nous adaptant aux nouveaux modes de communication.

Aussi, nous avons souhaité que ce processus soit compris et partagé par tous. Afin d'engager l'ensemble des salariés autour de cette action, nos plans de Formation 2019 et 2020 proposait une sensibilisation à la démarche qualité à tous les salariés afin que chacun puisse s'approprier cette démarche.



Charte d'accueil 8 engagements

Nouveautés 2020

- Des réunions en visioconférence auprès du personnel : secrétaires et travailleurs sociaux
- Mise en place d'une réunion d'accueil Mission Qualité pour les nouveaux salariés en distanciel
- Revue de direction

Réalisations 2020

Des supports ont été créés par la mission qualité et mis à disposition de tous les postes du SSM :

- Un manuel qualité de l'accueil, regroupant des procédures, modes opératoires et fiches pratiques
- Une Charte d'accueil avec 8 engagements
- Un affichage extérieur avec les horaires et coordonnées

2 - Lancement d'une démarche participative avec les salariés

Dans la continuité de la réflexion menée au SSM sur notre offre de services, de **nouveaux groupes projets thématiques internes** ont été lancés en 2020. Ces groupes, animés par les responsables régionales et composés de travailleurs sociaux et de secrétaires sociales, ont pour objectifs de :

- **Favoriser l'échange et l'harmonisation des pratiques** sur l'ensemble du territoire national
- **Favoriser l'émergence de pratiques innovantes** par un questionnement sur nos accompagnements
- **Venir alimenter la réflexion actuelle** sur notre offre de services et nos moyens d'intervention
- **Identifier les nouveaux besoins** des bénéficiaires pour permettre aux salariés du SSM d'apporter des solutions à des situations parfois spécifiques et complexes



IMPACT COVID-19

Chiffres pour la période de mars à juin 2020

Malgré la crise de la COVID-19 et les confinements, les équipes du Service Social Maritime sont restées mobilisées en alternant accompagnements à distance et retour sur les postes afin de recevoir sur rendez-vous les bénéficiaires les plus fragilisés par la crise.

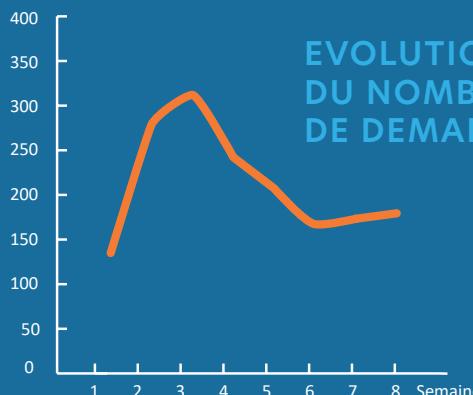
2 098

sollicitations liées au COVID-19 depuis le début de la crise

dont
22 %

de nouveaux contacts soit 459 personnes non connues du SSM

Nbre de demandes



EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES

THÉMATIQUE DES DEMANDES



AUTRES
16 %



TRAVAIL
16 %

FINANCIER
43 %

SANTÉ
25 %

90 %

de réponses apportées par les équipes du SSM

PROFIL DES DEMANDEURS



PENSIONNÉS
25 %



ÉTUDIANTS
8 %



CONCHYLICULTURE
5 %



MARINS PÊCHEURS
24 %



MARINS DE COMMERCE
12 %



PATRONS PÊCHEURS
14 %

Exemples :

« Mon mari est au chômage partiel mais n'a toujours rien perçu, nous ne savons pas comment payer le loyer. Pourriez-vous nous aider ? »

« Quelle est la démarche pour la garde d'enfants après le 1^{er} mai ? »

« Je me suis retrouvé sans emploi juste avant la crise du COVID-19, je ne sais pas quand je vais pouvoir retrouver un nouvel emploi. A quelles aides puis-je prétendre sachant que je n'ai plus aucun revenu ? »

« Je viens de reprendre une entreprise maritime mais l'activité n'a pas débuté à cause de la crise. Quelles sont les aides auxquelles je peux prétendre ? »

« Le temps de quarantaine avant d'embarquer compte-t-il pour la validation de mon matelot-pont ? »



Accueillir le marin dans la profession

Orientation 1

Pour l'élève, l'étudiant, le stagiaire en formation continue ou le nouvel embauché, le SSM participe dès l'arrivée dans la formation, dans l'emploi ou dans l'activité, aux conditions de réussite du projet professionnel.

CHIFFRES CLÉS

13% de l'activité du SSM concerne l'orientation 1

1 171
Dossiers



38 apprentis	638 élèves
36 stagiaires	459 étudiants

+4% par rapport à 2019

8 703
Interventions sociales



49%
élèves LPM

46%
étudiants ENSM

5%
étudiants CEFCM

+ 3% par rapport à 2019

13%
en lien avec
le Fonds social Lycéen

34%
en lien avec les bourses

10%
en lien avec les AFI,
CNAF, aides à la scolarité

59% NEW sont
des nouveaux dossiers

1 671
Demandes

58%
élèves LPM

36%
étudiants ENSM

4%
étudiants CEFCM

+12% par rapport à 2019

41% des futurs marins accompagnés
ont nécessité + de 6 actes sociaux pour répondre à leur problématique

12%
de femmes

88%
d'hommes

Domaines d'accompagnements sociaux individuels



Budget
56%



Scolarité
23%



Santé
7%



Logement
6%



Famille
5%



Travail
3%



UN RÉSEAU DE TRAVAILLEURS SOCIAUX RÉFÉRENTS

Pour les futurs marins

Les travailleurs sociaux référents dans les établissements d'enseignement maritime **coordonnent les interventions sociales et permettent de sécuriser le parcours de formation des futurs marins**. Ils apportent conseil et orientation vers les partenaires pour une intervention ponctuelle ou vers un accompagnement sur du plus long terme.

Avec l'accord du futur marin et/ou de son représentant légal au besoin, ils peuvent se mettre également **en lien avec les équipes enseignantes et éducatives**, les partenaires maritimes ou tous autres acteurs du territoire afin d'étudier les différentes possibilités d'aide.

Les avantages :

1 La proximité du référent par rapport à son lieu d'enseignement facilite la mise en place d'un accompagnement social

2 La coordination des interventions sociales par le travailleur social référent SSM permet la sécurisation du parcours de formation

3 Les conseils et les orientations auprès de l'étudiant, de l'élève ou du stagiaire vers un partenaire pour une intervention ponctuelle ou pour un accompagnement plus long

4 Un accompagnement au plus proche du lieu de domiciliation, grâce au lien avec les travailleurs sociaux du territoire du SSM mais aussi ceux d'autres structures

Pour les établissements

Le travailleur social référent d'un établissement de formation initiale ou continue est un **interlocuteur unique connaissant les particularités du public** (étudiants, élèves, apprentis...) et du métier ainsi que les enjeux de la structure de formation.

Le travailleur social référent propose aux organismes de formation **une expertise sociale** et des propositions d'actions de prévention adaptées aux spécificités locales.

Il communique auprès des équipes enseignantes et éducatives sur des thématiques sociales diverses, pouvant animer des sessions d'information telles que :



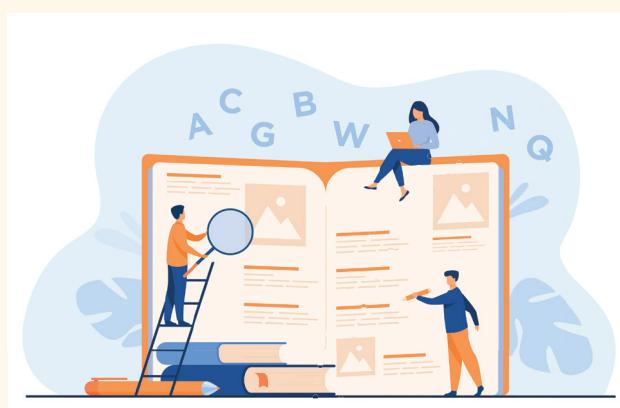
la lutte contre les stéréotypes



la prévention des addictions



la lutte contre le harcèlement sexuel





NOS ACTIONS POUR LES FUTURS MARINS

Le référent social SSM intervient de différentes manières pour répondre au mieux aux **solllicitations et enjeux de l'établissement** tout en prenant en considération les problématiques sociales des futurs marins. Ainsi, nous avons été amenés à intervenir autour des grands axes suivants :

1 - Accompagnements sociaux individuels

Les accompagnements réalisés par le SSM permettent aux personnes de trouver un lieu d'expression à leurs difficultés. **L'évaluation sociale** réalisée par le travailleur social permet une prise en compte de la situation globale, de la situation de la personne voire dans le cas des élèves et des étudiants une prise en compte des potentialités ou des difficultés de sa famille.

En fonction de cette évaluation, des dispositifs d'aides accessibles et de la demande, le travailleur social accompagne la personne dans la résolution de ces difficultés. Cela peut commencer par de l'information sur ces droits et l'aide à la constitution de dossiers pour permettre **l'ouverture de droits sociaux ou d'aides**.

Ainsi, nous avons pu intervenir pour l'ouverture des droits auprès de la Sécurité Sociale, aux indemnités de formation, des allocations logements ou encore par exemple le remboursement de la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus) etc.

De plus, afin d'**être à proximité des futurs marins** et leur permettre de nous rencontrer plus facilement, nous effectuons des permanences au sein des établissements scolaires. Nous pouvons regrouper les situations sur lesquelles nous sommes amenés à intervenir en plusieurs grandes catégories (budget, scolarité, santé, famille, logement, travail).

Exemples :



Budget

56%

Monsieur E. est marié et père de 4 enfants. Il a souhaité effectuer une reconversion professionnelle. Pour cela il s'est inscrit dans une formation continue en vue de l'obtention d'un Certificat de Matelot Pont (CMP) et d'un Certificat d'Aptitude à l'Exploitation des Embarcations et des Radeaux de Sauvetage (CAEERS).

Cependant, la famille de monsieur E. avait des ressources très modestes et résidait dans un logement éloigné du lieu de formation.

Le Service Social Maritime a accompagné Monsieur E. dans la recherche d'hébergement à proximité du centre de formation. Une solution via un hébergement dans une auberge de jeunesse a pu être trouvée et payée par une aide financière exceptionnelle de la CNAF.



Scolarité

23%

Un élève ayant vécu une expérience de stage très difficile a montré plusieurs symptômes de stress post-traumatique tels que des crises d'angoisses ou encore l'absence de sommeil. Le SSGM ayant pris la décision d'interdire la navigation tant que cette pathologie n'est pas prise en charge. Le SSM a rencontré cet élève à plusieurs reprises afin de faire le point sur les événements traumatisques survenus et l'a orienté vers un suivi psychologique.

Ce suivi sera composé d'une part par un suivi en présentiel sur le CMP et d'entretiens téléphoniques via les consultations spécialisées post événement de mer.

Ce travail en collaboration entre les différents acteurs devrait permettre à ce jeune d'obtenir une nouvelle aptitude à la navigation et de poursuivre ses études dans la filière maritime.



2- Appui à l'instruction des demandes de bourses ou FSL (Fond Social Lycéen)

Comme les années précédentes, nous avons été en soutien des équipes des LPM pour aider les familles rencontrant des difficultés pour l'instruction des dossiers de bourses de l'ENSM en vue de la présentation en commission.

Nouveau !

Afin de faciliter la constitution des dossiers de bourses par les étudiants entrant en 1ère année à l'ENSM, plusieurs réunions en visioconférence leur ont été proposées au cours de l'été. Ces réunions ont rencontré un certain succès et ont permis aux familles habitant pour certaines assez loin du site marseillais de l'ENSM d'y participer mais aussi d'obtenir d'autres informations sur la recherche de logement, les aides financières de la CNAF etc.

Exemple :

Lors de la réouverture du lycée après le 1er confinement, les demandes de financement de transport (domicile/lycée) ont afflué. Les familles, aux revenus modestes, pratiquant régulièrement le covoiturage n'en trouvaient plus ou très difficilement, les élèves concernés ont dû prendre le bus ou le train ce qui a engendré un surcoût que toutes ces familles ne peuvent absorber. Par conséquent, nous avons instruit des demandes de FSL afin de permettre à ces élèves de poursuivre leur scolarité.



Santé

7%

En début d'année, à l'occasion d'une permanence, le SSM a été interpellé par l'établissement à propos de la situation d'un étudiant qui semblait en grandes difficultés. Les inquiétudes ont été exprimées par l'ensemble des membres de l'établissement : isolement, crises de larme, absentéisme, difficultés de concentration.

Un rendez-vous a été proposé à ce jeune, afin qu'il puisse exprimer ses difficultés et ses besoins. De plus, ce rendez-vous devait permettre d'effectuer une évaluation globale de la situation et mettre éventuellement en évidence d'autres freins à la formation.

L'entretien a permis à ce jeune d'exprimer un mal être suite au décès d'un membre très proche de la famille, des difficultés de santé avec une prise en charge médicale complexe et un besoin de soutien et d'écoute.



Logement

6%

La fermeture de l'internat durant le week-end est une problématique récurrente qui fait l'objet d'interpellation par les familles ou les élèves auprès du SSM.

La recherche de logement dit du week-end ou à plus long terme est très complexe car le marché locatif est souvent très tendu à proximité des lycées.

Afin de répondre à ces difficultés le FSL, l'aide financière de la CNAF peuvent répondre en partie à cette problématique.

De plus, le SSM a créé des liens privilégiés avec des agences immobilières, des résidences étudiantes privées, pour orienter les élèves dans leur recherche.

3 - Communication à destination des futurs marins

Nous avons poursuivi la transmission d'information auprès des futurs marins en 2020. Cependant, la crise sanitaire liée au Covid-19 nous a amenés à renforcer nos campagnes d'informations par mailing. Nous avons également pu dans les LPM transmettre des informations via le logiciel "Pronote" ainsi que par le biais d'un site interactif appelé le «mur numérique». Ces éléments nous ont permis de renforcer notre démarche "d'aller vers".



Mailing

INFORMATION AIDE CONSEIL
SOUTIEN POUR LES FUTURS MARINS

Service Social Maritime

Le Service Social Maritime (SSM) vous propose de vous accompagner régulièrement sur les sujets d'avenir social et d'actualité

VOTRE CONTACT
Marie VOTREL,
Assistante Sociale
Service Social Maritime
Site de Saint-Malo
3 Rue du Bois Hervéau
02 90 57 40 90
06 32 08 13 75
stmalo@ssm-mfr.fr

Le site www.ssm-mfr.fr a été créé en 2017 pour vous donner des réponses claires et concrètes à vos questions tout en vous donnant de nombreuses informations sur votre situation de vie : prenez logement, études supérieures, entrée dans la vie active, voyage à l'étranger (une rubrique est consacrée à l'internationale), etc.

EN CAS DE BESOIN, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER :
Le Service Social Maritime, joignable par mail ou téléphone
Retrouvez toutes nos coordonnées sur www.ssm-mfr.fr

**Le mur
numérique**

PRÉSENTATION DU SERVICE SOCIAL MARITIME 	MISSIONS AUPRÈS DES ÉLÈVES 	REPÈRES INSTITUTIONNELS
LOGEMENT 	BUDGET 	SANTÉ
Outils NUMÉRIQUES 	EMPLOI 	SÉCURITÉ
DÉMARCHE INDISPENSABLES 	QUIZZ 	NOUS CONTACTER

4 - Orientation vers les acteurs sociaux du territoire

Les entretiens que nous réalisons lors d'accompagnements, nous amènent régulièrement à constater certaines des difficultés. Une de nos missions pour y faire face est de **rechercher des structures spécialisées** pouvant apporter des solutions aux futurs marins. Ils nous arrivent également de mettre en place un partenariat à plus large spectre et d'en assurer la diffusion auprès de notre public.

Exemple :

Au cours de l'année 2019, le SSM avait construit un partenariat avec l'épicerie solidaire locale. Ce partenariat a été reconduit en 2020 avec une orientation vers cette structure assurée par le SSM et des plages d'horaires d'accès étendues. Durant l'année 2020, 11 étudiants ont pu bénéficier de ce partenariat et avoir accès dans ce cadre notamment à des denrées alimentaires à moindre coût.

Ce partenariat a vraiment été très apprécié dans cette période où les étudiants ont vu leur ressources diminuer vu notamment l'arrêt des stages ou des emplois étudiants.

Face à la difficulté des étudiants et vu le nombre d'étudiants ayant fréquenté l'épicerie sociale locale, nous avons tissé, en fin d'année 2020, des liens partenariaux semblables avec d'autres épiceries sociales sur d'autres régions.



5 - Actions collectives de prévention

La mise en œuvre des actions d'informations collectives a été perturbée durant l'année 2020, la crise du COVID-19 nous a amenés à repenser nos interventions «Entrée dans la vie active». Le SSM a travaillé avec le soutien des équipes référentes établissements d'enseignement maritime à la concrétisation du mur numérique.

Il a comme objectif d'accueillir et apporter des informations nécessaires à l'entrée dans la profession. Cet outil essaye également d'apporter des éléments d'informations et de sensibilisation de manière ludique. Il a été communiqué aux LPM qui assurent sa diffusion aux élèves sortant de formation via mailing ou via Pro-note depuis le 19 juin 2020. De plus, nous avons également facilité l'accès via notre mur facebook et notre site internet.



Module d'entrée en formation

..... **La mise en œuvre des actions d'informations collectives** a été perturbée durant l'année 2020. Cependant le module «entrée en formation» de la rentrée scolaire 2020-2021 a pu être maintenu en présentiel au sein des établissements, et cela malgré les mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la Covid-19.



Informations digitales

..... Pour pallier l'impossibilité de réalisation de réunion d'information collective en présentiel, nous avons développé la diffusion d'informations écrites via différents supports comme le mailing et la digitalisation de nos messages de prévention au cours de l'année 2020.



Distribution papier

..... Nous avons également eu recours à la **distribution papier** des différents supports de communication.



Visio-conférences

..... Nous avons transposé certaines de nos actions de prévention en présentielle en **version visioconférence**.



Animations

..... Au-delà du message de prévention que nous portons, nous avons également développé des techniques d'animation permettant une plus grande part de participation du public et de sortir du schéma de la diffusion d'informations descendantes via la projection d'un powerpoint.

Dans ce cadre, nous avions déjà développé différents jeux : un serious game sur la lutte contre le harcèlement, des mises en situation autour du budget, un jeu de cartes autour des institutions maritimes, des quizz, etc.



NOS ACTIONS POUR LES ORGANISMES DE FORMATION MARITIMES

1 - Participation à leurs événements internes

Cette année a été particulière, vu l'annulation d'un certain nombre d'événements au sein des établissements comme les journées portes ouvertes. Cependant, nous avons assuré une présence lors de la rentrée scolaire au sein des LPM et de l'ENSM.

2 - Communication d'informations sociales

En lien avec les équipes des organismes de formation nous avons mis en place de la communication sociale ciblée à destination des étudiants, des élèves ou des stagiaires en formation continue. Nous avons **renforcé la visibilité sur notre présence au sein des établissements** au travers notamment d'affiches.



ÉLÈVES au sein du LPM de La Rochelle
Nous répondons à toutes vos **questions sociales**

Vous avez des interrogations particulières dans les domaines suivants :

- LOGEMENT : accès aux aides, informations...
- FINANCIER : Conseil budgétaire, Fond Social Lycéen...
- SANTÉ : affiliation, accès aux droits, orientation...
- PERSONNEL : difficultés familiales, soutien...

L'Assistante sociale est à votre écoute lors de ses permanences au lycée
Les mardis matin de 9h à 12h, en salle 0

PROCHAINES DATES
5 janvier 2021
19 janvier 2021
2 février 2021

N'hésitez pas à nous contacter !

SERVICE SOCIAL MARITIME
Cléopâtre CHASSEIGNE
Assistante Sociale
Tél. 05 46 41 38 80
Portable 06 38 99 86 82

Avertissement important : Ce présent support est un simple support d'information. Il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager le responsable du SSM.

Siège social : 54 Quai de la Fosse | 44 000 NANTES
Tél. : 0 806 804 144 | site web : www.ssm-mer.fr
Association régie par la loi 1901 Sert. 494 917 00018 | Code NAF : 88998



ÉLÈVES DE L'ENSM
LE SERVICE SOCIAL MARITIME VOUS ACCOMPAGNE





NOTRE OBJECTIF : FACILITER VOTRE RÉUSSITE SCOLAIRE

Ecoute et conseil individuel ou en réunion
Appui dans l'accès aux droits (bourses, affiliation sécurité sociale, CAF...)
Equilibre entre vie scolaire et vie personnelle (logement, famille, santé...)
Information et actions de prévention

LE SERVICE SOCIAL MARITIME
Chaque année, nos travailleurs sociaux accompagnent 8 000 bénéficiaires : lycéens et étudiants en formation maritime, salariés, employeurs, pensionnés.

Le SSM est votre interlocuteur de proximité en matière de santé au travail, de qualité de vie au travail ou encore de démarches administratives.

Retrouvez les coordonnées de nos référents ENSM sur notre site web www.ssm-mer.fr

info@ssm-mer.fr |  02 40 71 01 57 |  

3 - Sensibilisation des équipes éducatives

Nos liens réguliers au sein des établissements avec les équipes éducatives et pédagogiques au travers des réunions comme les **commissions éducatives** ou nos présences au travers des **permanences** nous permettent de connaître les situations sociales individuelles complexes mais aussi de **repérer des comportements collectifs potentiellement dangereux** comme les situations de harcèlement, des conduites à risques...

À partir du diagnostic que nous posons et en concertation avec les équipes, nous envisageons la **mise en place d'actions collectives** ou encore le recours à l'intervention de structures spécialisées comme par exemple la maison des adolescents.

Nous avons travaillé au cours de l'année 2020 au développement d'une action de prévention autour de la **lutte contre les stéréotypes**. Cependant, la mise en œuvre n'a pas été possible au sein des LPM au vu de la crise sanitaire et des restrictions imposées par les chefs d'établissement.



4 - Mobilisation des partenaires maritimes

Dans le cadre d'actions de prévention ou plutôt curative, nous sommes amenés à travailler avec les partenaires maritimes. Ce travail est mené soit dans le cadre d'accompagnement social individuel soit dans le cadre d'actions plus collectives. Comme par exemple l'action de **prévention comportements à risques** en

lien avec les substances addictives au niveau des étudiants de 1ère année au sein de l'ENSM. Cette action mobilise le service de santé des gens de mer, un représentant de l'association une « bouteille à la mer », des représentants d'armement.

Exemple :

Lors d'une cellule de veille, la CPE fait part de l'absentéisme important d'un élève mineur. Dans un premier temps, nous avons tenté de rentrer en contact avec les parents. Par la suite, nous avons contacté notre collègue SSM en charge de l'accompagnement social du père de l'élève et du travailleur social départemental accompagnant la mère de l'enfant.

Au vu des difficultés sociales importantes, nous avons travaillé en collaboration avec les services sociaux départementaux en vue d'une solution hébergement de type placement provisoire et de l'éventuelle mise en place d'un contrat jeune majeur par la suite. La mise en place de cet accompagnement devrait permettre de rétablir l'assiduité de l'élève et ainsi de favoriser les chances de réussite scolaire.

5 - Présence aux instances

Au-delà de la **participation aux différentes instances des établissements** comme le conseil d'administration, les commissions de bourses, la commission FSL, les commissions éducatives, etc, notre présence permet d'alerter les participants à ces réunions sur des situations sociales spécifiques ou sur des difficultés sociales plus collectives. Lors de ces réunions, les travailleurs sociaux peuvent également être interpellés sur des situations sociales et **proposer un plan d'actions individuelles ou collectives** répondant aux difficultés évoquées et tenant compte des spécificités de l'établissement.

6 - Appui technique et expertises sociales

Notre **connaissance du milieu professionnel maritime, des différents dispositifs d'aides sociales**, de notre prise en compte du contexte d'intervention et des situations sociales globales, nous amène à pouvoir poser un diagnostic social auprès de nos partenaires avec d'éventuelles propositions d'actions.

Dans ce cadre, nous avons repéré que les lycéens effectuant leur scolarité dans les écoles maritimes hors du réseau des LPM n'ont pas accès aux bourses. Cependant, les familles peuvent rencontrer des difficultés financières, en tout ou partie des frais en lien avec la scolarité.

Face à ce constat, le SSM a eu l'opportunité sur un territoire donné de **travailler en collaboration avec plusieurs acteurs du monde maritime à l'attribution d'aides** à la scolarité pour les lycéens fréquentant le lycée professionnel maritime.

Ainsi depuis la rentrée scolaire 2019, la fondation d'entreprises des mers australes fait une donation à l'école maritime. En 2020, **cette donation a notamment permis d'aider 21 élèves sur 23 en seconde, 11 élèves sur 16 en première et 12 élèves sur 16 en terminale**.

7 - Appui à l'instruction des demandes de bourses/FSL (Fonds Social Lycéen)

L'instruction des dossiers de bourses à l'ENSM fait régulièrement apparaître des situations familiales, sociales ou financières particulières. Notamment lors des commissions, nous remontons ces situations au niveau de la direction de l'établissement avec nos éléments d'analyse. **Cela permet à l'établissement de prendre une décision par rapport à ces situations particulières.**

L'instruction des demandes FSL permet de transmettre un éclairage à l'établissement sur les aspects sociaux de la demande et d'aller au-delà de l'aspect financier. En effet, certaines difficultés sociales ne sont pas nécessairement visibles au simple regard des données financières et administratives.

Cela peut notamment s'expliquer par un changement brutal de la situation sociale comme un décès ou encore des situations sociales se dégradant de manière lente et progressive. Néanmoins, une non prise en compte de ces éléments pourrait entraîner une situation de rupture avec la mise en échec de projet de formation.



NOS ACTIONS POUR LES ENTREPRISES

Le moment de l'entrée dans la vie active ou dans une nouvelle entreprise est un moment charnière. Cela peut entraîner certaines problématiques comme celles du logement, de l'adaptation à un nouveau rythme de vie ou aux codes de l'entreprise.

Parfois une réorganisation pour parvenir à un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle est nécessaire. Dans ce cadre, le SSM a développé en collaboration avec les entreprises **des actions spécifiques pour ce public**.

Ces **temps d'échanges** qu'ils soient individuels ou collectifs permettent d'informer de l'existence d'un service social du travail, de lutter contre les stéréotypes liés à la profession de travailleur social et ainsi de faciliter l'accès du SSM aux salariés.

On peut ainsi effectuer une prise en charge rapide des difficultés, des questionnements et ainsi éviter un envahissement de l'espace de travail par ces éléments.

Exemple :

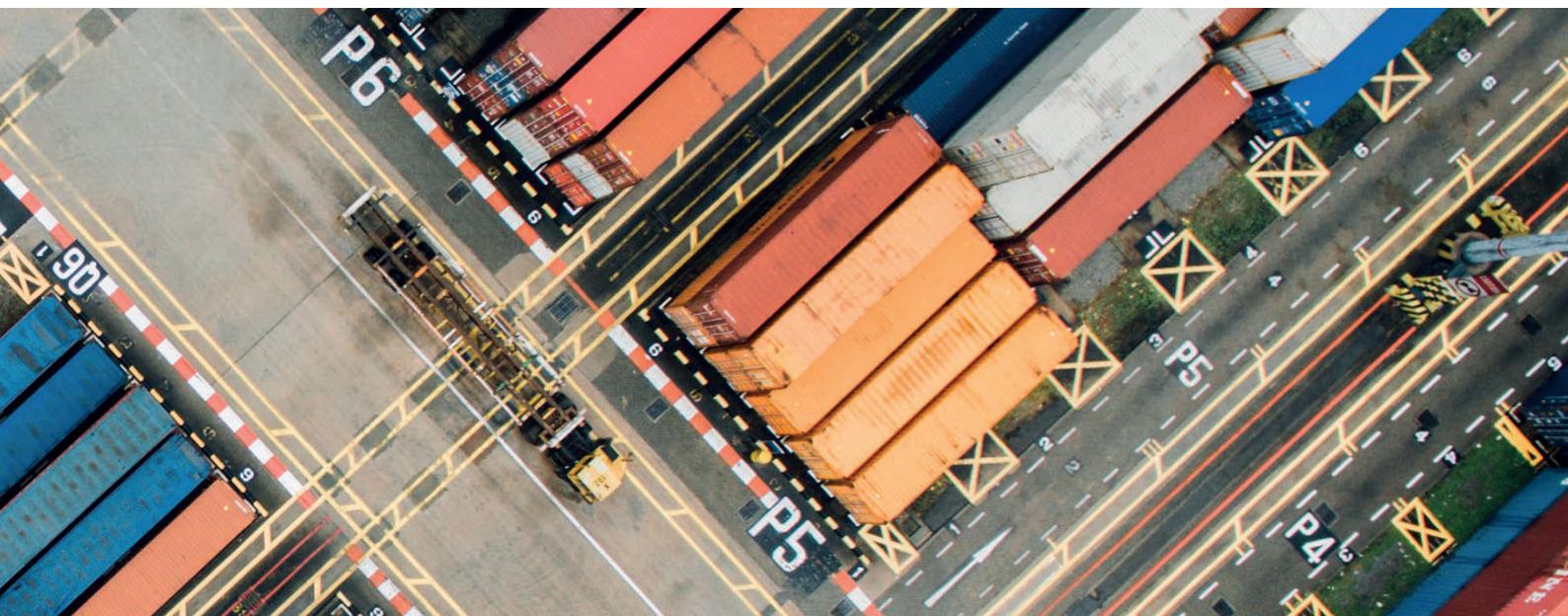
Le service social anime une fois par mois une démarche de prévention des addictions ainsi qu'une présentation des missions. Celle-ci est réalisée sous la forme d'un PowerPoint, avec une vidéo de prévention des addictions. La démarche de prévention est organisée sous la forme d'échange, dans l'objectif de faire participer les salariés.

Cette démarche d'échange est importante, car elle permet souvent de libérer la parole de certains participants.

La pandémie a considérablement bouleversé l'accueil des nouveaux collaborateurs dans l'entreprise. Par conséquent, les réunions d'accueil collectives n'ont pas pu être totalement maintenues. Afin de compenser cette situation, le SSM a réorienté son action et a rencontré de manière individuelle les nouveaux embauchés lorsque cela était possible.

Pour répondre au mieux aux besoins des salariés, le service social a multiplié les canaux de communication en direction de ce public : livret d'accueil, une plaquette d'information des offres du service social, ainsi que des marque-pages.

A la demande de l'entreprise, le SSM est systématiquement intégré à la matinée d'accueil organisée pour les nouveaux embauchés. Ce temps d'échange individuel permet de rappeler les différents domaines d'interventions, les missions, le cadre législatif, les créneaux des permanences et les coordonnées.



IMPACT COVID-19 POUR LES FUTURS MARINS

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu des effets différents selon les territoires et au fil de l'année. Par conséquent, les travailleurs sociaux ont dû **adapter leur méthodes d'interventions**, mais aussi développer de nouvelles ressources pour faire face à des demandes ou des problématiques.

Du fait du confinement COVID mais aussi de l'activité maritime ralentie en raison de la pandémie, de nombreux étudiants n'ont pas pu trouver de contrat de professionnalisation ou de contrat étudiant durant l'été.

Ces éléments les ont mis en grande difficulté budgétaire. D'une part, avec le maintien de certaines charges comme le logement, d'autre part, avec l'absence de rentrées financières complémentaires comme la rémunération des périodes de stage ou de rémunération d'emploi d'étudiant.

On peut ajouter également, des dépenses supplémentaires comme l'achat d'appareil informatique plus adapté aux cours en visioconférence ou encore un appauvrissement du soutien familial. Nous avons pu constater une **augmentation significative** des étudiants sollicitant des aides alimentaires auprès d'associations caritatives.

Exemple :

Nous sommes intervenus auprès d'un jeune qui ne disposait pas d'ordinateur au domicile familial. Cette situation posait problème pour qu'il puisse suivre les cours à distance mais aussi pour rendre les différents devoirs. Sans une intervention, cette situation aurait pu mener à un décrochage scolaire. L'adolescent, domicilié à proximité du Lycée, a pu s'y rendre pour récupérer ses cours en polycopiés. Le SSM a conseillé à sa mère de solliciter une demande d'aide sur le Fonds Social Lycéen (FSL), pour procéder à l'achat partiel d'un ordinateur portable qui sera indispensable à l'avenir pour poursuivre son cursus scolaire.

Le **maintien des liens** avec les établissements de formation et les élèves, étudiants et stagiaires ont été indispensables durant cette période pour soutenir un certain nombre de situations sociales et éviter un basculement vers une précarisation plus importante comme la rupture d'hébergement, l'accumulation de dettes, la malnutrition.



BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ORIENTATION 1

En 2020, le SSM a dû revoir un certain nombre de méthodes de travail pour répondre aux exigences sanitaires en lien avec la pandémie de la Covid-19 mais aussi pour répondre aux nouvelles demandes des personnes.

Ces contraintes nous ont poussés à être inventifs, à mettre en place de nouveaux modes de communication, à être encore plus attentifs aux petits signes de difficultés sociales. Ainsi nous avons :



- développé et diffusé un mur numérique à destination des élèves



- renforcé notre communication par la diffusion de newsletters et de flyers, de mailings, de messages via pronote



- mis en place des réunions d'information via le visioconférence et l'adaptation de nos interventions collectives au format numérique



- tissé ou renforcé des liens partenariaux dans le monde maritime ou en dehors (exemple les épiceries solidaires)



- favorisé les échanges, par mail, par téléphone, par visio, pendant les périodes de confinement, avec les futurs marins



- renforcé nos interventions collectives pour engendrer plus de participations du public



Perspectives 2021

Le SSM a entrepris un travail autour de la facilitation de l'accès à l'information. Ainsi, forts des retours des partenaires sur notre mur numérique, nous aimerions développer une application smartphone.

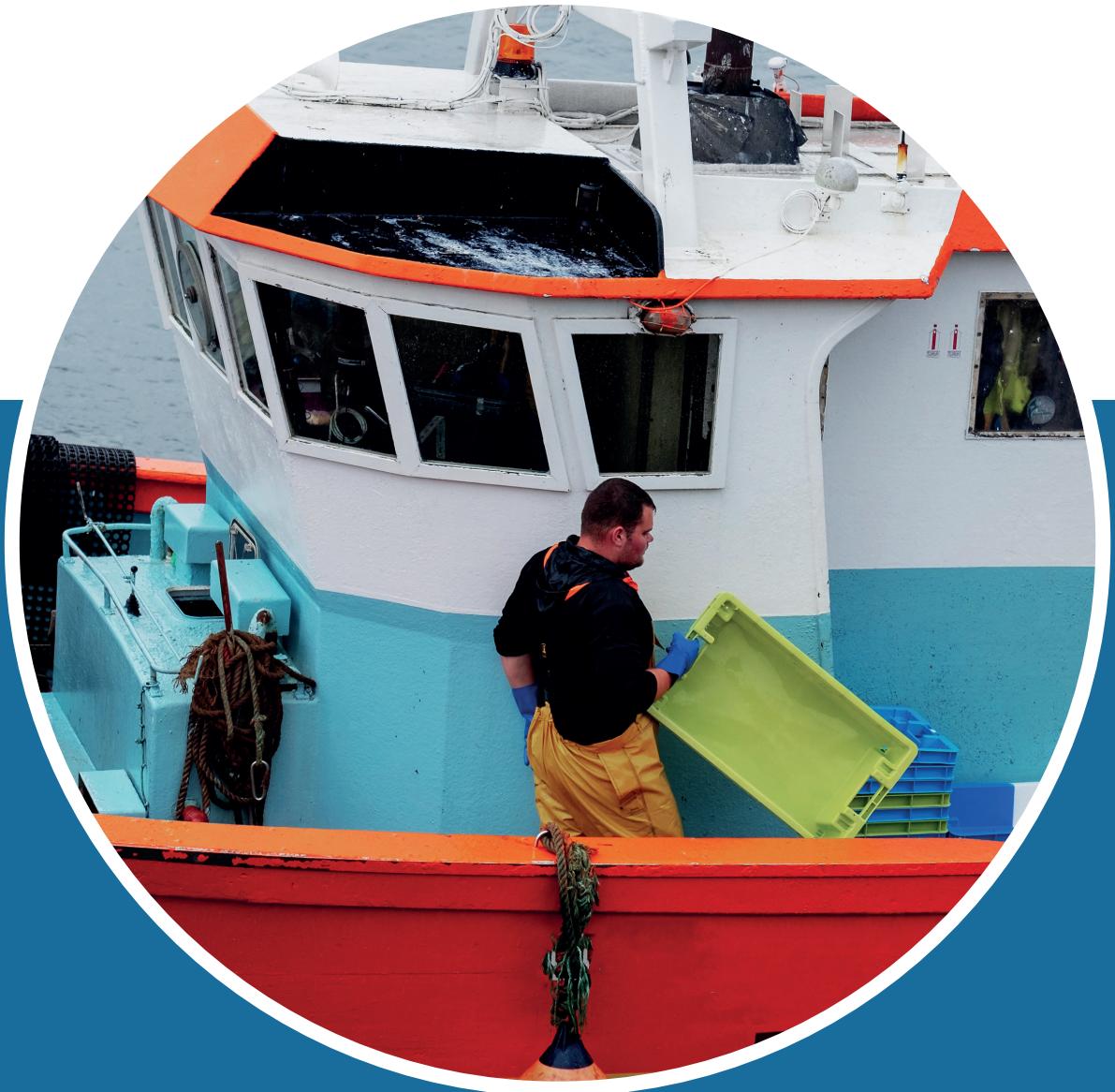
Nous nous sommes également engagés dans la mise en place de "classe virtuelle" avec un centre de formation afin de permettre la mise en place d'actions collectives de prévention quand ces actions en présentiel ne sont pas réalisables.

Nous allons mettre en place des actions auprès des lycéens autour de la prévention de la violence ou du harcèlement.

Nous souhaitons également pouvoir intervenir sur la prévention des stéréotypes.

Nous allons également renforcer notre visibilité auprès des futurs marins en multipliant nos actions auprès des centres de formations continues et en travaillant autour d'une participation à la semaine de l'emploi maritime en 2022.

Il est également important de développer des actions auprès des nouveaux salariés y compris les apprentis et les alternants au niveau des entreprises.



Faciliter la vie professionnelle

Orientation 2

Le SSM facilite l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.
Accompagner les changements de la vie professionnelle du marin.
En ce qui concerne l'entreprise et le milieu professionnel, le SSM est un appui technique et un acteur de prévention sur les conséquences sociales.

CHIFFRES CLÉS

50% de l'activité du SSM concerne l'orientation 2

4 836
Dossiers



- 45% Pêche
- 39% Commerce
- 6% Conchyliculture
- 2% Plaisance Pro

+8% par rapport à 2019

Catégorie professionnelle

- | | |
|--|-----------------------------|
| | 58% Exécution |
| | 13% Direction Générale |
| | 12% Maîtrise |
| | 6% Direction Opérationnelle |

- | | |
|--|---------------|
| | 15% de femmes |
| | 85% d'hommes |

9 997
Demandes

50% des marins accompagnés
vivent seuls

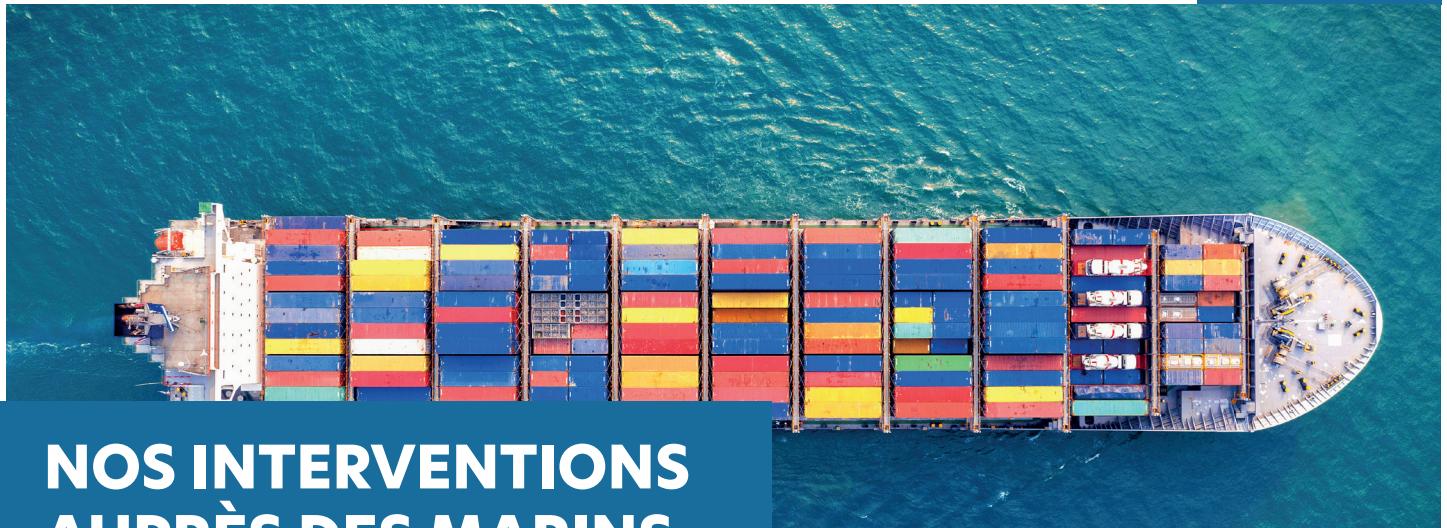
46 648
Interventions sociales

Domaines d'accompagnements sociaux individuels

- | | |
|--|--------------|
| | Santé 31% |
| | Travail 30% |
| | Budget 25% |
| | Famille 7% |
| | Logement 5% |
| | Formation 2% |



- | | |
|--|----------------------------|
| | Pêche |
| | Commerce |
| | 40% Petite pêche |
| | 54% Transports à passagers |
| | 25% Pêche côtière |
| | 16% Autres |
| | 14% Pêche large |
| | 13% Transports spécialisés |
| | 9% Autres |
| | Grands Ports Maritimes |
| | 5% Grande pêche |
| | 7% Activités portuaires |
| | 1% Pêche à pied |



NOS INTERVENTIONS AUPRÈS DES MARINS

Les travailleurs sociaux du SSM sont joignables sur l'ensemble des secteurs maritimes du littoral français (métropole et DOM). Ils sont des interlocuteurs de proximité pour accompagner les difficultés professionnelles ou personnelles rencontrées tout au long de la vie active.



Un accompagnement sur le plan social



L'accueil, l'écoute, l'orientation.



Une aide concrète aux démarches, à l'organisation personnelle, professionnelle, au maintien dans l'emploi et à l'accès à la formation.



La résolution durable des problèmes avec des rendez-vous en présentiel ou si nécessaire en distanciel (téléphone, visio) pour vous permettre d'effectuer vos démarches en appui avec les organismes sociaux (sécurité sociale Enim, caisses de retraites, CAF, Pôle Emploi, Fonds de solidarité logement ou énergie, Conseil départemental, mairie, services hospitaliers ou médicaux...).

Un accompagnement sur le plan professionnel



L'élaboration d'un projet professionnel.



Une aide à la recherche d'informations, de financements, visant au maintien dans l'emploi y compris à destination des entreprises.



Une aide à la résolution des difficultés sociales (comportements, conflits, rythmes de travail, régulation, autorité) et suivi dans l'emploi.

LES DOMAINES DE PROBLÈMES LES PLUS PRÉSENTATIFS



3 700 demandes concernent la santé



42%
au commerce



43%
à la pêche



7%
conchyliculture

32%

en lien avec les arrêts de travail

20%

pour l'accès aux droits

Exemple :

Mr X. marin à la pêche côtière prend contact avec le SSM suite à un accident de travail maritime. Après évaluation, il apparaît une problématique santé complexe avec conduites addictives multiples et d'importantes séquelles sur le plan cognitif, excluant la possibilité de vivre de manière autonome, pour le moment.

Mr X. est très préoccupé par sa situation financière. Il souhaite être accompagné dans la mise en place d'un dossier de surendettement. Après l'état des lieux de ses dettes et de sa gestion budgétaire, Mr X. a accepté que le SSM sollicite une mesure d'Accompagnement Éducatif Budgétaire (AEB) auprès du service social départemental.

Dans un second temps, Mr X. est orienté par le SSM vers une prise en charge médicale adaptée, en plus du parcours de soins faisant suite à l'accident : kiné, orthophonie...



3 000 demandes concernent le travail



42%
au commerce



41%
à la pêche



9%
conchyliculture

20%

pour la préparation à la retraite

11%

complexité des démarches administratives

Exemple :

La sollicitation des marins étrangers en 2020 a été forte.

Lors du 1er confinement, ces derniers, embarqués majoritairement sur des armements pêche au large, sont restés à quai, attendant des instructions du Ministère en matière de sécurité sanitaire, leur permettant de repartir en mer. La plupart ont leur famille en Espagne, au Sénégal et au Portugal. De nombreux entretiens téléphoniques ont eu lieu ; inquiétudes liées à l'administratif et à la famille.

Dans ce contexte particulier, la barrière de la langue a été un obstacle important. Il a fallu trouver des relais d'interprétariat pour la transmission des informations. Ainsi, ce sont des amis qui ont pris le relais, des personnels d'administrations et des structures locales. Ce partenariat obligé n'a pas été simple à mettre en place mais il révèle que l'implication d'acteurs et professionnels locaux, même très ponctuelle, peut améliorer le suivi d'une personne.



2 500 demandes concernent le budget



26%
au commerce



60%
à la pêche



7%
conchyliculture

40%

pour l'accès aux droits

Exemple :

Intervention aide au projet social et familial CNAF Maritime.

Pour soutenir une famille allocataire avec 3 enfants face aux conséquences financières sur le budget familial du fait de graves problèmes techniques du navire Petite Pêche dont Monsieur est propriétaire armateur navigant seul à bord, la CNAF a apporté un soutien financier d'un montant de 1500 €.



ÉVÉNEMENT DE MER

L'événement de mer recouvre les accidents de mer ou incidents de mer ayant entraîné décès, disparition, perte ou abandon du navire, dommages matériels, échouement, abordage, dommage à une infrastructure extérieure au navire ou à l'environnement.

Le SSM accompagne et se mobilise auprès des familles, des équipages et des armateurs :

- » Faciliter la circulation de l'information
- » Coordonner en partenariat le travail en réseau (service de santé, cellule soutien psychologique, administration maritime...)
- » Proposer une mise à disposition individuelle à l'ensemble des acteurs
- » Mutualiser ses interventions et être le relai
- » Accompagner et soutenir dans les démarches d'accès aux droits de soutien

Exemple :

n°1

Suite à l'accident mortel d'un membre de son équipage, M. X, Armateur, interpelle le SSM. Grâce au rapport rédigé par le patron, il nous précise les circonstances de l'accident. Parallèlement, l'armateur nous informe d'un contrat d'assurance individuel qu'il a souscrit pour ses marins, mais, qui ne prend pas en compte les accidents à bord. Il nous transmet également les coordonnées de la famille, afin de nous mettre à disposition.

Dans un premier temps, l'accompagnement concerne les démarches administratives à effectuer auprès de l'Enim, dans le cadre du décès. Puis, dans l'attente de la qualification du risque ATM, et de l'ouverture de droits à pension pour la famille, le SSM a orienté les deux enfants du marin vers les partenaires locaux compétents en fonction de leurs situations respectives.

n°2

Un accident maritime est survenu en janvier 2020 au sein d'une entreprise de grande pêche. Il s'agit du 3ème accident sur ce poste de manutention en 3 ans.

L'entreprise a saisi le SSM pour mettre en place une écoute et proposer un soutien psychologique aux marins témoins de l'accident. Le SSM s'est mis en lien avec l'armement pour définir avec lui les modalités d'intervention.

55

Evénements de mer en France en 2020

18

Accidents

16

naufrages

21

Autres

5

Marins décédés

16

Sur la façade Nord

24

Sur la façade Ouest

15

Sur la façade Sud



119

Mises à Disposition



33

entretiens d'évaluation et démarches de conseil et orientation



LES ACCOMPAGNEMENTS LIÉS À L'ARRÊT DE TRAVAIL

1 - Le maintien dans l'emploi

Présentation du Projet RAME (Réseau d'Aide au Maintien dans l'Emploi)

En 2020, le SSM a élaboré un projet autour du maintien dans l'emploi des marins en Basse Normandie, appelé projet RAME. Ce projet est financé par le **FEAMP**, Fonds Européen des Affaires Maritimes et de la Pêche abondé d'un budget de la Région Normandie.



Un secteur d'intervention

Les départements du Calvados et de la Manche



Une équipe à proximité

3 travailleurs sociaux, 2 secrétaires sociales et 1 pilote de projet SSM



Un partenariat fort

Les services de santé des gens de mer, les Médecins Conseil, la MDPH, l'AGEFIPH



Un réseau mobilisé

Les Comités des pêches et de la conchyliculture, l'IMP, la DREETS, l'ENIM, les DML DIRM, et les organismes de formation

Pourquoi ce projet ?

- 1 Agir sur le maintien dans l'emploi des marins en arrêt de travail.
- 2 Eviter la désinsertion professionnelle des marins actifs.
- 3 Limiter les tensions de recrutement dans la profession.

Qui sont les marins concernés ?

Les **marins actifs en arrêt de travail** dans le cadre de la démarche de prévention de la désinsertion professionnelle.

Les **marins en risque de rupture professionnelle** dans le cadre du maintien dans l'emploi.

Ou les **marins désirant se réorienter professionnellement** vers un autre métier de la pêche ou de la conchyliculture.

Exemple :

Monsieur M. a été victime d'un accident domestique et a gardé des séquelles irréversibles au dos. La Commission Médicale Maritime du Havre l'a déclaré inapte définitivement à la navigation.

Nous l'avons accompagné dans un recours pour contester cette décision. Lors de son second passage en Commission Médicale Maritime, nous l'avons aidé à mettre des mots sur son métier, à détailler chaque action de son quotidien et à illustrer avec précision le navire et les postes sur lesquels il opère. Il a ainsi pu convaincre les médecins des gens de mer que sa pathologie est compatible avec son activité qui demande peu d'efforts physiques et qui se pratique exclusivement en passerelle, en position assise.

Il a réussi à convaincre le jury, qu'en cas d'avarie, il pourrait tenir son rôle de capitaine et coordonner son équipage afin d'exécuter les procédures nécessaires. Nous avons également contacté son chef d'entreprise afin d'étudier de petites adaptations à bord de son navire pour lui faciliter son quotidien et son accès au navire. La CMM l'a alors déclaré apte à reprendre son poste et naviguer à nouveau.

Ce projet est co-financé par :



2 - Réorientation et reconversion professionnelle

La réorientation

Les marins reconnus inaptes à la navigation ont la possibilité dans le cadre de leur projet de reconversion d'intégrer un Centre de Rééducation Professionnelle. Ces établissements agréés ENIM proposent des

bilans de compétences et des formations qualifiantes où le marin peut solliciter auprès de l'ENIM le bénéfice d'une prime de reclassement professionnelle.

Exemple :

Monsieur B. âgé de 56 ans était marin à la pêche côtière. Il a été victime d'un accident du travail en décembre 2015 et a été reconnu inapte à la navigation en septembre 2017.

Monsieur B. a intégré un Centre de Reclassement Professionnel (CRP) où il a, dans un premier temps, fait un bilan de compétences et, dans un second temps, suivi une formation

d'agent d'entretien du bâtiment. Son parcours de reconversion professionnelle s'est étalé de juillet 2017 à septembre 2020.

Monsieur B. a depuis signé un contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) auprès du Centre Communal d'Action Sociale de son domicile.

La reconversion

Dispositif ARPIJ, action de Remobilisation

Professionnelle en période d'Indemnités Journalières

11 Dispositifs ARPIJ en Bretagne :

6 Finistère, 1 Ille et Vilaine,
3 Morbihan, 1 Côtes d'armor

Marin au Commerce, 55 ans, en ATM

Objectif : emploi en surveillant de port

Bilan à 12 mois : Crédit d'impôt pour la recherche d'emploi et la formation de 12 mois

Marin à la Petite Pêche, 20 ans, en ATM

Objectif : emploi en restauration/bar ou en logistique

Bilan à 12 mois : CDD en entreprise agricole

En proposant l'ARPIJ à ces deux assurés, le SSM a permis un accompagnement à la réorientation et à la remobilisation professionnelle, et favorisé le transfert de compétences et la transition progressive de la vie professionnelle maritime (pour laquelle ils étaient devenus inaptes définitifs vers la vie professionnelle à terre).

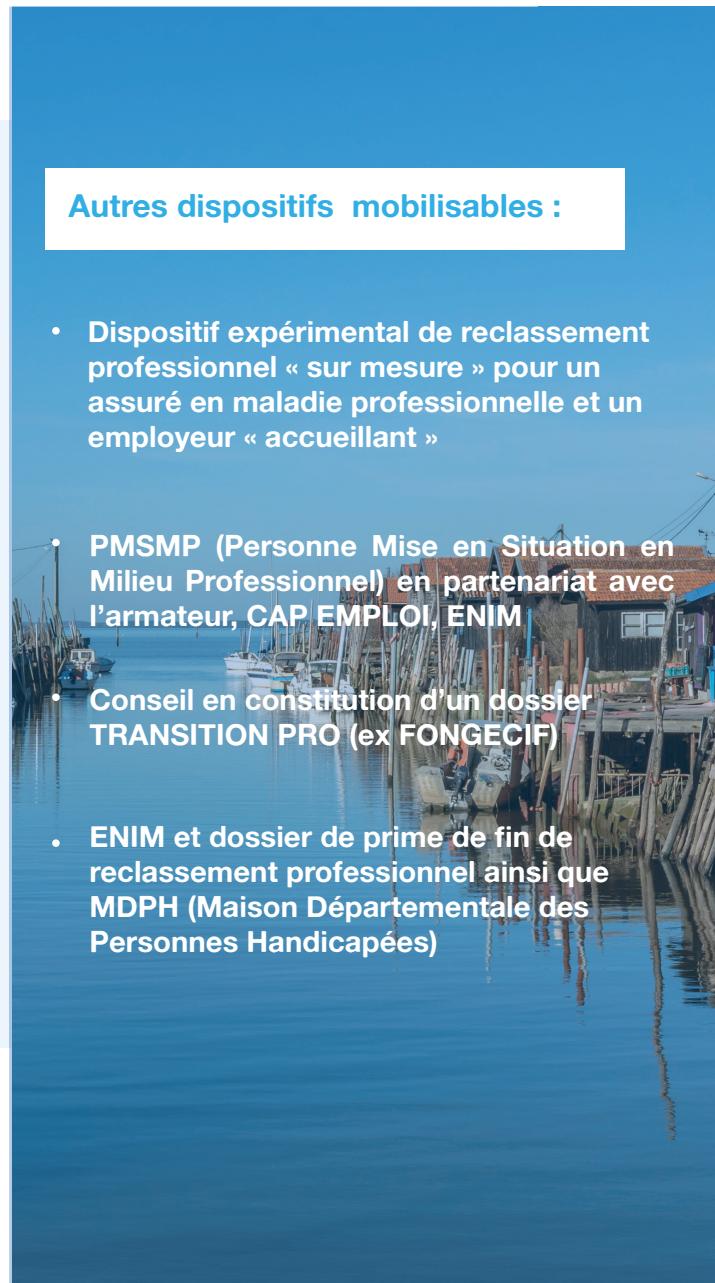
Dispositif MOAIJ, module d'Orientation

Approfondie Indemnité Journalière

1 dispositif MOAIJ en Pays de la Loire

Autres dispositifs mobilisables :

- **Dispositif expérimental de reclassement professionnel « sur mesure » pour un assuré en maladie professionnelle et un employeur « accueillant »**
- **PMSMP (Personne Mise en Situation en Milieu Professionnel) en partenariat avec l'armateur, CAP EMPLOI, ENIM**
- **Conseil en constitution d'un dossier TRANSITION PRO (ex FONGECIF)**
- **ENIM et dossier de prime de fin de reclassement professionnel ainsi que MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)**



NOS INTERVENTIONS AUPRÈS DES ENTREPRISES

1 - Un travailleur social référent

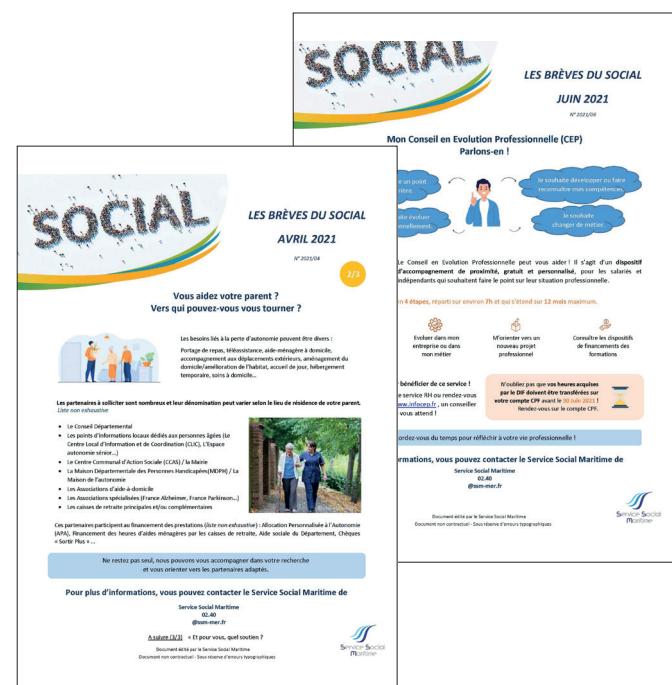
Le travailleur social référent dans l'entreprise peut participer au CSE et/ou au CSSCT, Cellules de crises, **Commissions sociales** diverses. Il y apporte son **expertise sociale** ainsi qu'un appui technique face aux problématiques individuelles ou collectives rencontrées.

On entend par appui technique ou expertise sociale le fait que le travailleur social référent participe à la co-construction de modules de prévention, assiste à des groupes de travail au sein de l'entreprise, partage son réseau de partenaires sur des thématiques variées.

2 - Communications sociales

Dans un souci de communication auprès des marins et de visibilité du SSM, un groupe de travailleurs sociaux s'est créé avec pour objet de rédiger «**Les Brèves du social**». L'objectif de ce groupe est de sensibiliser les marins sur des thématiques spécifiques et de les encourager à se diriger vers le SSM pour des renseignements plus personnels.

En 2020, la première «Brève du social» a été adressée aux entreprises, aux groupements de gestion, aux antennes COREPEM et à la DML pendant la semaine du handicap, sur le thème de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.



3 - Participation aux instances de l'entreprise

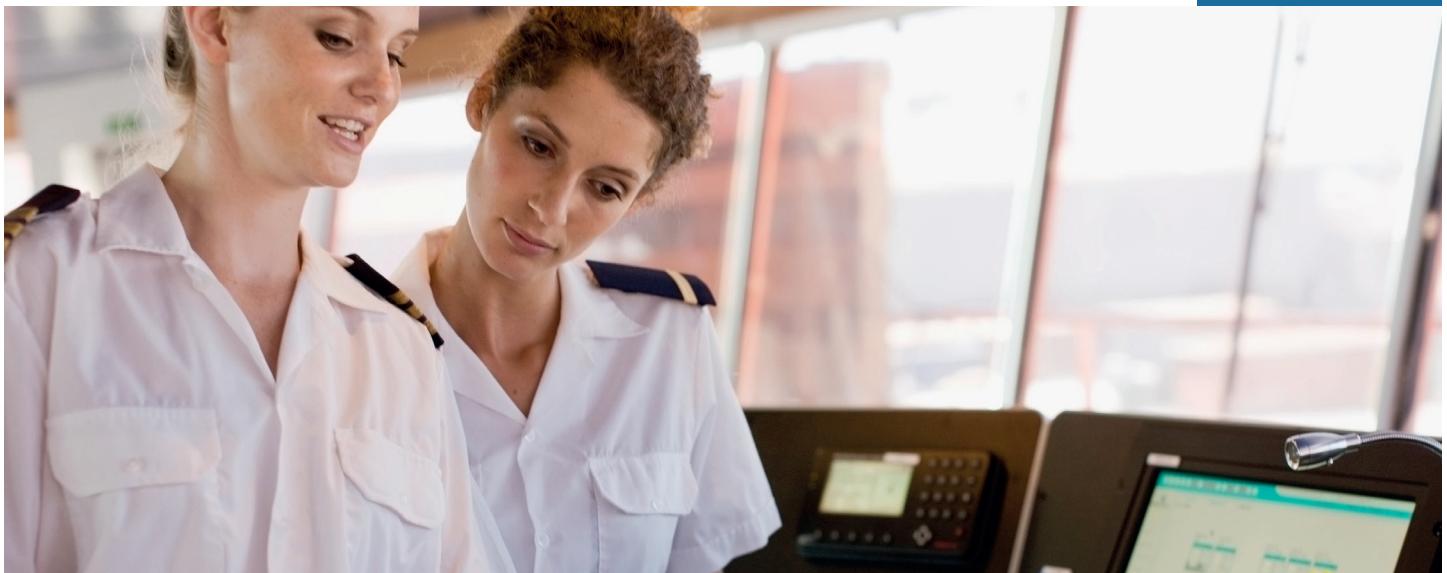
Le travailleur social référent peut participer sur invitation au CSE, aux commissions logement, commissions sociales permettant d'apporter un éclairage sur certaines situations individuelles

Le Service Social du Travail a comme objectifs depuis 2015 auprès du service de l'Armement :

- L'envoi mensuel par le Service Armement du listing des marins en arrêt de travail
- Des réunions téléphoniques régulières pour suivre les évolutions des arrêts de travail
- La participation systématique du Service Social du Travail, aux CSSCT Marins

Exemple :

Pour l'année 2020, les CSSCT Marins se sont déroulés par audioconférence. L'assistante sociale a participé aux quatre réunions. Un espace de parole est laissé à l'appréciation de chaque participant. Le Service Social Maritime amène très régulièrement des informations à la connaissance des membres du CSSCT relatives à la législation de Sécurité Sociale Enim ou autres nouveautés qui impactent la vie professionnelle du marin embarqué.



4 - Sensibilisation

En 2020, un groupe restreint a travaillé sur la charte des conduites addictives développée en Bretagne. Cette charte a été adaptée au contexte normand. Ainsi des flyers d'information ont été élaborés pour diffusion.

Exemple :

En septembre, la gendarmerie maritime intercepte un navire suite à un message de détresse émis par un matelot car il n'y a plus personne en passerelle. Le patron, Monsieur D, enfermé dans sa cabine est incohérent et semble très alcoolisé. Le CROSS avec l'aide des matelots, arrivera à faire rentrer le bateau à bon port. Monsieur D. est arrêté par la gendarmerie et son taux d'alcoolémie est élevé. L'armateur contacte le SSM pour lui signaler cette situation et insiste sur la détresse psychosociale de son marin.

Le Travailleur Social a pu recevoir Monsieur D. à plusieurs reprises faisant ensemble le point sur sa consommation et son addiction à l'alcool en lien avec le SSGM. Monsieur D. a accepté la proposition d'orientation vers un service spécialisé dans la prise en charge des conduites addictives. Monsieur D. a pu être accompagné dans la compréhension des causes de cette addiction. Il explique qu'elle est directement en lien avec ses conditions de travail. Il s'est retrouvé en difficulté depuis le départ de son ancien patron. Il devait assurer la conduite du navire tout en gérant la mécanique à bord et la coordination de son équipage peu expérimenté.

Le SSM l'a aidé à coordonner ses rendez-vous en addictologie tout en travaillant un nouveau projet professionnel pour assurer sa reprise. Il a pris conscience que l'armement pour lequel il travaille ne lui convenait pas et a démissionné pour prendre un poste de mécanicien sur un navire de pêche côtière. Le SSGM évalue sa situation médicale tous les 3 mois depuis sa reprise.

5 - Permanences à bord/ à quai

Le SSM est en lien régulier avec certaines directions de la flotte pour organiser des permanences embarquées, à quai ou en traversées.

Les deux types permettent d'assurer la proximité du Service Social Maritime pour les marins des compagnies concernées sur le lieu de travail.

La traversée a l'avantage de proposer au travailleur social une « immersion » au sein de celui-ci et ainsi de permettre une prise en compte plus globale de l'environnement dans lequel évolue le salarié navigant.

Exemple :

6 permanences se sont tenues en janvier et février 2020 au sein d'armements au commerce.

41 demandes au total **32%** de la part de nouveaux marins



IMPACT COVID-19 POUR LES MARINS ACTIFS



La crise du COVID a aggravé ou fait apparaître des difficultés financières pour les entreprises. Le SSM a aidé des armateurs dans leurs demandes d'aides COVID et accompagné des salariés dans leur demande de prestations CAF (prime d'activité et RSA).

Nous avons également constaté une augmentation des demandes d'aides financières. Durant le 1er confinement, le SSM a effectué des demandes d'aides financières en particulier auprès de l'ENIM pour des marins sans embarquement ou sans droits au chômage partiel.

Au commerce, l'un des faits marquants de ce contexte sanitaire a été le problème de relève à bord des navires pour la plupart des compagnies au long cours.

En effet, les pays dans lesquels leurs navires ont dû faire escale ont fermé leurs portes et leurs frontières. Nombreux sont les marins à n'avoir pu débarquer pour leurs congés repos et réembarquer par la suite en raison de la fermeture des aéroports. Les marins étrangers ont connu des problèmes de régularisation de séjour pour eux et leur famille.

Exemple :

En qualité de référente compagnie, le poste a été informé pendant l'été, par le biais du réseau interne SSM, de la situation difficile que traverse la famille d'un officier embarqué. Ce dernier a commencé son embarquement mi-février et sa relève n'est pas encore arrivée. Elle relate une situation à bord difficile (peu d'informations et des difficultés en lien avec l'approvisionnement alimentaire).

L'Assistante de service social a contacté par la suite l'armement qui a effectivement informé de ses difficultés de relève pour ses salariés (plus d'avions, la plupart des ports bloqués, les frontières des pays fermées etc...) qui compliquent considérablement le rapatriement des marins sur le territoire national pour regagner ainsi leur foyer.

A titre préventif et pour apporter soutien aux compagnies maritimes dont elle est référente, l'Assistante de service social a adressé aux armements une mise à disposition du CRAPEM .

L'année a également été marquée par le travail auprès des salariés touchés par la pandémie avec principalement **un rôle d'information sur les procédures** et mesures mises en place au sein d'un grand port maritime. Une vigilance accrue a été donnée aux salariés fragilisés par des situations d'isolement, de cas contact ou de télétravail dans un contexte familial déjà difficile. Un lien avec les représentants du personnel, le service communication (transmission de documentation sur les risques liés au télétravail) ou encore le service RH a été maintenu tout au long de cette période de confinement total.

Lors du premier confinement, **un échange a été organisé avec les marins suite à un test positif dans une bordée**. Apprécié par les salariés, ce lien avait permis à chacun d'exprimer ses inquiétudes (santé personnelle ou du conjoint fragile par exemple) ou encore des questions relatives à la prise en charge, aux démarches à effectuer.

BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ORIENTATION 2

Les contraintes sanitaires ont poussé le SSM à rechercher d'autres modèles de communication à la fois tournés vers les armateurs et vers les salariés, avec :



Le développement et la diffusion des brèves sociales sur des thématiques diverses



La mise en place des réunions d'information via des visioconférences et renforcement de notre participation aux instances du milieu professionnel



L'adaptation de certaines de nos interventions collectives en format numérique (diaporama, vidéo) en appui avec des partenaires comme les comités des pêches maritimes et des élevages marins, l'IMP et l'administration maritime (services centraux et déconcentrés).



Le maintien des liens partenariaux et la veille sociale dans le monde maritime et l'interface avec les marins et leurs familles (période d'activité et période d'inactivité, chômage partiel, embarquement long et rallongé, maintenance navire à quai...)



Perspectives 2021

Forts de l'expérience de 2020, nous avons entrepris un travail autour de la facilitation à l'accès à l'information et sollicité l'appui des différents acteurs pour mobiliser les réseaux. Cela permet de favoriser l'employabilité, la qualité de vie au travail et la pérennité de l'emploi tout en veillant à la sécurisation des parcours professionnels.

Nous sommes en alerte sur des sujets importants qui interrogeront le monde maritime autour des conséquences de la crise sanitaire, le Brexit et la prévention des addictions et du harcèlement.

Notre préoccupation sera de renforcer notre visibilité auprès du milieu maritime en multipliant nos actions avec l'appui des comités des Pêches, des Armateurs, des représentants des professionnels.

Pour ce faire, dès 2021, nous intégrerons les manifestations nationales et maritimes autour de la semaine de l'emploi maritime, le handicap et le maintien dans l'emploi. Acteur de prévention, il conviendra de renforcer le travail de proximité avec les services de l'ENIM, de la DAM autour de la prévention de la désinsertion professionnelle.



Favoriser le bien-vieillir

Orientation 3

Le SSM s'adresse aussi aux personnes qui envisagent une fin d'activité à plus ou moins long terme afin de les accompagner dans la préparation à leur retraite. Puis, il s'adresse également aux pensionnés ENIM, afin de leur permettre de bénéficier des dispositifs de prévention existants et de l'action sociale.

CHIFFRES CLÉS

PRÉPARATION À LA RETRAITE

4%

de l'activité du SSM concerne les demandes liées à la préparation à la retraite

3236
Interventions sociales



36%
Pêche



42%
Commerce



14%
Conchyliculture



1%
Plaisance Pro



2%
Sédentaires



11
Actions collectives



dont 2 à destination
d'actifs sédentaires



648
Personnes accompagnées

54% d'augmentation
des demandes

par rapport à 2019



9%
de femmes



91%
d'hommes



55 ans
de moyenne d'âge
pour les marins

NOTRE ACCOMPAGNEMENT DANS LA PRÉPARATION À LA RETRAITE

Cette activité prend de l'ampleur. Avec **54% d'augmentation** du nombre de demandes d'accompagnement, elle représente aujourd'hui **4%** de l'ensemble des accompagnements individuels effectués par le SSM.

De même, le nombre d'**actes effectués dans ce domaine a presque doublé**. Si en 2019 les travailleurs sociaux effectuaient en moyenne 4 actes pour chacun des accompagnements, **en 2020 la moyenne est de 5, voire 6 pour les conchyliculteurs**.

LE MODÈLE D'ACCOMPAGNEMENT EN 6 ÉTAPES

- | | | | |
|----------|--|----------|---|
| 1 | Écoute du projet du marin | 4 | Parcours professionnel avec périodes particulières (formations...) |
| 2 | Étude du relevé de navigation (carrière, temps de travail, surcotisation...) | 5 | Échange sur la catégorie professionnelle actuelle et visée |
| 3 | Éléments complémentaires (service militaire, chômage, travail à terre) | 6 | Échange sur le mode de vie du futur pensionné (vie familiale, matrimoniale, enfant à charge, activités) |

LES FACTEURS DE CETTE HAUSSE



L'évolution du monde maritime et de l'administration

La disparition des agents ENIM au sein des DML, l'évolution du portail du marin, du portail de l'armateur amènent les marins à se tourner vers le SSM pour connaître leurs droits, les procédures et les documents nécessaires à toutes les démarches en lien avec un départ en retraite.



La crise sanitaire

Les restrictions de déplacement et de rencontre du public ont rendu les démarches dématérialisées incontournables. Un certain nombre de professionnels ne sont pas familiarisés avec l'informatique.



Le développement de la présence du SSM au sein des entreprises des armements

La fin d'une carrière professionnelle, imposée par un accident de vie ou l'âge peut être difficile à vivre. Le SSM propose aux armements d'être présents auprès de leur salariés pour anticiper les éventuelles complications.

En 2020 il y a eu **3 actions collectives concernant la préparation à la retraite**, menées au sein d'entreprises ou sur un territoire. Ainsi **47 personnes** ont bénéficié d'informations.

Exemple :

Prenons la situation d'un marin âgé de 52 ans en arrêt maladie pour un accident du travail et travaillant pour un armement de grande pêche. La situation du marin a été signalée au SSM par le médecin conseil qui envisageait une consolidation. En parallèle, ce monsieur avait rencontré le Médecin des Gens de Mer qui prévoyait une inaptitude. Il était très inquiet sur son devenir. La 1ère étape avec l'assistante sociale SSM a été d'évaluer ses droits : Pôle Emploi et à la retraite, afin de lui permettre de connaître l'ensemble de ses droits et possibilités pour les années à venir.

CHIFFRES CLÉS

29% de l'activité du SSM concerne l'orientation 3

PENSIONNÉS

2 485
Dossiers



63%
Pêche



22%
Commerce



6%
Conchyliculture



- 3% par rapport à 2019

153
mises à disposition

pour les bénéficiaires
de l'ASPA (Allocation de
Solidarité aux Personnes Agées)

72 ans
de moyenne d'âge



39%
de femmes
dont veuves



61%
d'hommes



4 430
Demandes

+ 8% par rapport à 2019



20 497
Interventions
sociales

93
rencontres
partenaires

+ 11% par rapport à 2019



12
Actions
collectives

- 86% par rapport à 2019
du fait de la pandémie

Domaines
d'accompagnements
sociaux individuels



Financier
38%



Santé
36%



Famille
11%



Logement
11%



Travail
3%



Formation
1%



NOS INTERVENTIONS AUPRÈS DES PENSIONNÉS

1 - LES PENSIONNÉS ACCOMPAGNÉS

Les pensionnés qui s'adressent au SSM viennent plus souvent du monde de la pêche. **63% d'entre eux sont d'anciens marins pêcheurs.** Cette particularité s'explique par le mode de calcul des pensions qui est basé exclusivement sur le salaire forfaitaire du professionnel au lieu du salaire réel. Ainsi, même si en activité, les

marins pêcheurs perçoivent des salaires similaires ou plus élevés que leur confrères en fonction du produit de leur pêche, **leurs droits sont calculés sur un salaire forfaitaire fixe.** Statistiquement ils dépendent souvent des catégories moyennes ou inférieures. Le montant de leur pension de base est donc souvent plus faible.



68% des marins pêcheurs pensionnés reçus en 2020 par le SSM ont une pension calculée sur un salaire forfaitaire d'une catégorie inférieure à 6. Ils ne sont que **40% chez les marins du commerce.**

14% des anciens marins du commerce ont leurs pensions calculées sur une catégorie supérieure à 12 alors que seuls **3% des marins pêcheurs** sont dans cette situation.

Les petits et très petits armements à la pêche n'ont pas de prévoyance obligatoire. Les marins sont donc la plupart du temps moins bien couverts au moment de la retraite.



39% des pensionnés accompagnés sont des femmes (91% d'entre elles sont veuves). Cela s'explique par la longévité plus importante des femmes de manière générale et plus particulièrement dans le domaine maritime, où les accidents et la pénibilité de nombre de métiers ont une influence sur la durée de vie des marins.

Exemple :

Madame D vient de perdre son mari, ancien marin à la pêche. Après contact avec le secrétariat du SSM 56, Madame D rencontre une Assistante de Service Social lors d'une permanence.

Ce premier temps d'échange sera l'occasion pour Madame D d'obtenir des informations sur son droit à la pension de réversion, d'être écoutée et conseillée dans les démarches administratives à suivre.

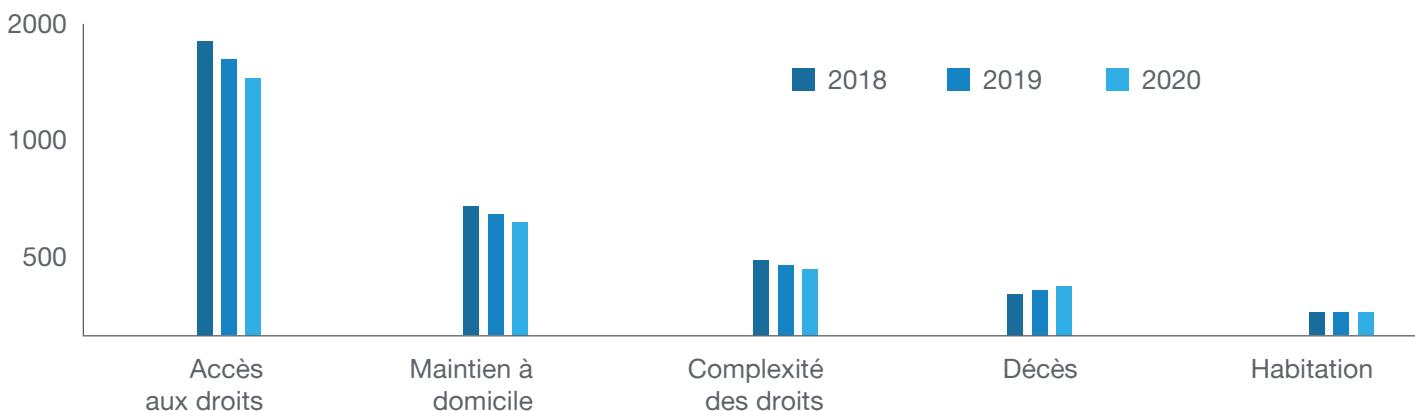
Lors d'un deuxième entretien, Madame D est accompagnée dans la constitution du dossier de pension de réversion et est informée de façon globale sur ses nouveaux droits générés par sa situation de veuvage.

2 - DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les **difficultés financières puis de santé sont les thématiques les plus courantes**. Elles représentent les 2/3 des demandes traitées. Viennent ensuite les problématiques en lien avec la famille ou le logement pour 11% chacun.

Dans chacun de ces domaines, l'accès aux droits est le point le plus souvent traité. Soit les personnes ont une méconnaissance de leurs droits, soit les démarches ou la compréhension des dispositifs sont complexes et nécessitent un accompagnement.

L'accès aux droits représente 1817 demandes soit 41 % de l'ensemble des accompagnements des pensionnés.



Exemple :



Budget

38%

Suite au décès du pensionné R., sa belle-fille vient nous voir car sa belle-mère a reçu une demande de remboursement de l'ASPA qui avait été octroyée à son défunt mari. Elle nous explique que la veuve n'a pas cet argent à disposition et qu'elle est très inquiète car elle ne pourra pas payer. En lien avec l'ENIM, nous les avons rassurées en indiquant que le remboursement pourrait être suspendu jusqu'au décès de la femme du pensionné.



Santé

36%

Monsieur V. âgé de 80 ans était pensionné de l'ENIM et vivait toujours à domicile malgré de nombreuses hospitalisations en 2019. Lorsque Madame V. s'est adressée au SSM de Granville pour la 1ère fois en février 2020, elle était épuisée en tant qu'aidante face à la perte d'autonomie de son mari. Pour la 1ère fois, Madame V. parvenait à mettre des mots sur ce quotidien éprouvant physiquement et moralement.

Au regard des faibles ressources du couple, nous avons informé Madame V. des possibilités de soutien financier par l'action sociale de l'ENIM. Elle ne souhaitait pas l'intervention d'une aide-ménagère. Elle s'est progressivement autorisée à passer le relais et nous l'avons accompagnée dans l'organisation d'une prise en charge en établissement.



Logement

11%

Le SSM est contacté afin d'organiser la sortie d'un pensionné isolé et célibataire. Le SSM informe sur les dispositifs de l'ENIM d'aide au maintien à domicile (AAD, aide-ménagère).

Après évaluation de la situation du pensionné, le SSM alerte sur l'absence de tout document et l'insalubrité du logement de Monsieur, empêchant le retour à domicile.

Le SSM travaille en réseau avec différents partenaires (CDAS, Appui Santé en Cornouaille, ASS du SSR de l'hôpital, Conseillère Logement, Mairie) pour aider à trouver une solution de relogement, de maintien au domicile et de protection judiciaire.

Le second point abordé est le maintien à domicile. L'action sociale de l'ENIM a mis en place plusieurs dispositifs pour favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Ces dispositifs viennent compléter l'Aide sociale légale gérée le plus souvent par les conseils départementaux. C'est pourquoi ce sujet représente **20%** des demandes gérées.

L'intervention auprès des pensionnés est souvent ponctuelle. Le SSM a un rôle important d'information, de conseil, d'orientation. Le conseil social, qui est caractérisé par peu d'actes, représente 56% de nos interventions. Seuls **21%** des pensionnés rencontrés bénéficient d'un accompagnement social, du fait de situation particulièrement complexe.

Depuis 3 ans l'ensemble des demandes formulées par les pensionnés est en baisse sauf en ce qui concerne les accompagnements effectués lors de décès. C'est particulièrement vrai cette année où les différents confinements ont rendu la gestion des démarches compliquée en période de deuil.

IMPACT COVID-19 CONCERNANT LES PENSIONNÉS

Le premier impact de la crise sanitaire a été la diminution des **actions collectives** en faveur des pensionnés.

Habituellement, la participation du SSM à des forums, des assemblées générales d'associations ou des ateliers de prévention permet de rencontrer nombre de pensionnés et d'apporter conseils et informations qui ont pour objectif de limiter les besoins d'assistance par la suite.

Face à la difficulté d'accompagner les pensionnés en période de confinement, le SSM a renforcé ses liens partenaires, afin de pouvoir **maintenir une sorte de veille sociale**. Ainsi, il a donné suite aux divers signalements effectués par l'ENIM dans le cadre de sa campagne d'appels téléphoniques de bienveillance auprès de ses ressortissants les plus âgés.

De même, à défaut de participer aux rencontres avec les CLIC ou CCAS, les échanges téléphoniques, échanges par mail, WhatsApp, SMS ou visioconférence se sont multipliés pour pouvoir collectivement trouver des solutions aux situations les plus critiques.

Enfin, contrairement à certaines craintes, le SSM a pu **maintenir un niveau d'accompagnement des pensionnés comparable aux années passées**. En effet, si les pensionnés se sont peu manifestés lors du premier confinement, ils ont décalé leurs demandes sur les mois d'été.



BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ORIENTATION 3

1 - LES POINTS FORTS

Le SSM est en mesure de **favoriser le « Bien Vieillir »** des pensionnés ENIM et des futurs retraités grâce à son ancrage sur les côtes françaises. Ce positionnement lui permet de faciliter l'accès à l'information pour chacun des pensionnés ENIM.

Par ailleurs, il est efficace grâce aux réseaux partenaires qu'il entretient. Cette connaissance des partenaires locaux, lui permet :



- | | | | |
|----------|---|----------|---|
| 1 | de relayer les informations nécessaires auprès du public qu'il accompagne | 3 | d'orienter les personnes vers les bons interlocuteurs |
| 2 | de faciliter l'accès aux dispositifs de droits commun et inter-régime | 4 | d'être médiateur entre les institutions et les personnes concernées si nécessaire |

2 - LES PERSPECTIVES 2021

Au cours de cette année 2020 où le SSM a beaucoup moins eu d'opportunités lui permettant d'aller à la rencontre du public, plusieurs projets sont envisagés sur l'ensemble du territoire selon les 5 axes suivants :



Développer des projets d'actions d'information de préparation à la retraite avec les armements, les groupements d'armements ou les partenaires maritimes locaux.



Mettre en place des projets d'actions de sensibilisation ou d'information qui sont souvent déjà en cours ou en réflexion pour faciliter l'accès au numérique aux futurs retraités comme aux pensionnés.



Renforcer voire développer notre réseau de partenaires qui s'est révélé indispensable et très efficace. Le travail en partenariat qui s'effectue dans le cadre d'accompagnements sociaux ou d'actions de prévention ou d'information est indispensable pour permettre au SSM de remplir ses missions.



Poursuivre les actions de prévention et d'information pour permettre aux pensionnés ENIM de bénéficier de l'action sociale ENIM et des différents dispositifs qui leur permettront de bien vieillir. Le premier motif de demande reste la méconnaissance de leurs droits.



Poursuivre l'amélioration permanente du partenariat avec l'ENIM pour faciliter l'accès à l'aide sociale de l'ENIM à tous les pensionnés en relevant.

SERVICE SOCIAL MARITIME

www.ssm-mer.fr

N'hésitez pas à suivre notre actualité
sur les réseaux sociaux



Le présent support est un simple support d'information, il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du SSM

Crédit photos
Istock - Unsplash